

Procès-verbal
Conseil communautaire du vendredi 31 mai 2024

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS
EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS

Vendredi 31 MAI 2024

L'an deux mille Vingt Quatre le Trente et Un à 18 heures 00

Le conseil de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, dûment convoqué par madame la présidente conformément aux dispositions de l'article L. 5211 - 11 du code général des collectivités territoriales s'est réuni dans la salle des assemblées – 48 rue Desgroux - 60000 BEAUVAIS

Madame Caroline CAYEUX ouvre la séance, monsieur Loïc BARBARAS est désigné à l'unanimité secrétaire permanent de séance et procède à l'appel nominal

Présidente/ Président

Madame Caroline CAYEUX

Monsieur Lionnel CHISS – Président au dossier n°3

Présents :

Béatrice LEJEUNE, Jacques DORIDAM, Brigitte LEFEBVRE, Dominique CORDIER, Jean-François DUFOUR(départ au dossier n°4), Loïc BARBARAS, Aymeric BOURLEAU, Antoine SALITOT (arrivé au dossier n°2) , Charlotte COLIGNON, Ali SAHNOUN, Dominique DEVILLERS, Franck PIA (départ au dossier n°18), Philippe VAN WALLEGHEM, Lionel CHISS, Hubert VANYSACKER , Christophe DE L'HAMAIDE, Sandra PLOMION, Martial DUFLOT (arrivé au dossier n°2), Patrice HAEZEBROUCK, Catherine THIEBLIN, Mohrad LAGHRARI (absent du dossier n°3 au dossier n°7), Jean-Charles PAILLART, Cédric MARTIN (départ au dossier n°2), Dominique MORET, Monette-Simone VASSEUR, Tristan LESCUYER (suppléant Jean-Jacques DEGOUY), Noël VERCHAEVE, Catherine HERAULT (suppléante de Henry GAUDISSERT), Cyr SAULNIER (suppléant de Jean-Pierre SENECHAL), Jacqueline MENOUBE, Dominique DUPILLE, Martine DELAPLACE, Philippe ENJOLRAS (arrivé au dossier n°2), Laurent LEFEVRE (départ au dossier n°2), Christian DEMAY, Claire MARAIS-BEUIL ,Thierry AURY (absent du dossier n°3 au dossier n°7), Marcel DUFOUR, , Armelle LE GALL, Alain ROUSSELLE, Isabelle SOULA (départ au dossier n°2), Guylaine CAPGRAS, Nathalie ROLLAND, Jean-Pierre MACHADOUR (suppléante Sylvain FRENOY), Catherine MARTIN, Patrick SIGNOIRT, Francis BELLOU, Corinne FOURCIN (départ au dossier n°2), Éric MICLOTTE, Charles LOCQUET (départ au dossier n°2), Mamadou BATHILY (absent du dossier n°3 au dossier n°10), Samuel PAYEN, Jérôme LIEVAIN, , Farida TIMMERMAN, David MAGNIER, David CREVET, Sophie BELLEPERCHE (arrivée au dossier n°2), Jean-Philippe AMANS, Ludovic CASTANIE, Leila DAGDAD (départ au dossier n°2), Grégory NARZIS (absent du dossier n°3 au dossier n°8), Marianne SECK (absente du dossier n°3 au dossier n°8), Marie Manuelle JACQUES, Hatice KILINC SIGINIR (absente du dossier n°3 au dossier n°18), Jean-Marie SIRAUT (départ au dossier n°8), Roxanne LUNDY (absente au dossier n°3)

Excusés :

Gregory PALANDRE, Hubert PROOT, Jean-François SCOMBART, Joëlle CARBONNIER, Christiane HERMAND, Régis LANGLET Martine MAILLET, Bruno GRUEL, Peggy CALLENS, Alexis LE COUTEULX.

Pouvoirs :

Gérard HEDIN représenté par Caroline CAYEUX, Victor DEBIL-CAUX représenté par Jacques DORIDAM, Antoine SALITOT représenté par Franck PIA (au dossier n°1) , Christophe TABARY représenté par Aymeric BOURLEAU, Laurent DELAERE représenté par Dominique DEVILLERS, Laurent DELMAS représenté par Christophe De l'HAMAMAIDE, Jean-Louis VANDEBURIE représenté par Martine DELAPLACE, Jean-Marie DURIEZ représenté par David CREVET, Johnny CARMINATI représenté par Armelle LE GALL, Philippe DESIREST représenté par Catherine MARTIN, Marie Claude DEVILLERS Béatrice LEJEUNE, Michel ROUTIER représenté par Jean-Philippe AMANS, Patricia HIBERTY représentée par Ali SAHNOUN, Catherine CANDILLON représenté par Dominique MORET, Valérie GAULTIER représentée par Dominique CORDIER, Dominique CLINCKEMAILLIE représentée Roxane LUNDY (sauf au dossier n°3), Philippe VIBERT représenté par Guylaine CAPGRAS,

Mamadou LY représenté par Loïc BARBARAS, Anne-Françoise LEBRETON représentée par Charlotte COLIGNON, Christophe GASPART représenté par Sandra PLOMION, Yannick MATURA représenté par Lionel CHISS
 Vanessa FOULON représenté par Charles LOCQUET (au dossier n°1), Mehdi RAHOUI représenté par Leila DAGDAD (jusqu'au dossier n°2), Halima KHARROUBI représentée par Catherine THIEBLIN, Josée MARINHO représentée par Isabelle SOULA (au dossier n°1), Corinne FOURCIN représentée par Farida TIMERMAN (à partir du dossier n°2) , Cédric Martin représenté par Jérôme LIEVAIN (à partir du dossier n°2), Charles LOCQUET représenté par Brigitte LEBVRE (à partir du dossier n°2), sabelle SOULA représentée par Monette-Simonne VASSEUR (à partir du dossier n°2), Jean-François DUFOUR représenté par Hubert VANYSACKER (à partir du dossier n°4), Franck PIA représenté par Antoine SALITOT (à partir du dossier n°19)

Date de la convocation : le 24 mai 2024 - Date d'affichage : le 7 juin 2024

Nombre de présents :

63 au dossier n°1
 62 au dossier n°2
 53 au dossier n°3(Madame la Présidente étant sortie pour les comptes administratifs, elle n'a pas pris part au vote)
 54 du dossier n°4 au dossier n°7
 55 au dossier n°8
 56 aux dossiers n°9 et n°10
 57 du dossier n°11 au dossier n°18
 58 à partir du dossier n°19

Nombre de votants :

88 aux dossiers n°1° et 2
 76 au dossier n°3(Madame la Présidente étant sortie avec son pouvoir, pour les comptes administratifs, elle n'a pas pris part au vote)
 80 du dossier n°4 au dossier n°7
 81 au dossier n°8
 82 aux dossiers n°9 et n°10
 83 du dossier n°11 au dossier n°18
 85 à partir du dossier n°19

ORDRE DU JOUR
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 MAI 2024

Plan local d'urbanisme (PLUi) : débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD)

028 - Mission tourisme - Signature d'une convention cadre avec l'État pour l'usage de la cathédrale Saint-Pierre de Beauvais

Administration, finances, développement institutionnel, politique de la ville, santé, et petite enfance

- 001 - Approbation des comptes de gestion 2023 - budget principal et annexes
- 002 - Approbation des comptes administratifs 2023 - budget principal et annexes
- 003 - Affectation des résultats 2023 - budget principal
- 004 - Dotation de solidarité communautaire (DSC) – versement acompte 2024
- 005 - Tableau des effectifs
- 006 - Adhésion de la communauté de communes du Pays Noyonnais au syndicat d'énergie de l'Oise (SE 60)
- 007 - Modification du règlement du fonds de concours du contrat local de santé (CLS)

Aménagement et développements

- 008 - Habitat privé – dispositif « bien chez soi » - actualisation du règlement d'action
- 009 - Projet d'aménagements cyclables - Boulevards du Général de Gaulle et Saint-André
- 010 - Approbation de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Beauvais (relative à un terrain situé avenue P. Bérégovoy)
- 011 - Approbation de la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Warluis
- 012 - Lancement d'une modification simplifiée du plan local d'urbanisme (PLU) de Beauvais (portant sur le commerce en centre ville)
- 013 - Désaffectation suivie du déclassement du domaine public des parcelles cadastrées BR n°447 et n°670
- 014 - Délégation de l'exercice du droit de priorité à l'EPFLO et approbation de la convention de portage EPFLO du « 1 Avenue Montaigne - Ex-AFPA »
- 015 - Convention de mise à disposition entre la ville de Beauvais et la communauté d'agglomération du Beauvaisis - Unité de traitement de l'eau potable
- 016 - Convention de mise à disposition entre le Département de l'Oise et la Communauté d'agglomération du Beauvaisis - Unité de traitement de l'eau potable

Déchets, assainissement, eaux pluviales et milieux aquatiques

- 017 - Accord-cadre de travaux d'entretien et travaux neufs courants d'assainissement - Attribution
- 018 - Environnement – Eau potable – Gestion et préservation de la ressource en eau sur les aires d'alimentation des captages de l'Agglomération du Beauvaisis
- 019 - Environnement – Eau potable – Lancement de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) sur le BAC de Bresles et Litz.
- 020 - Environnement – Eau potable – Mise en place d'une démarche foncière sur les aires d'alimentation des captages de l'agglomération du Beauvaisis

Tourisme et animation du territoire, équipements culturels et sportifs

021 - Equipements sportifs - Déclaration d'intérêt communautaire de la piscine Aldebert BELLIER

022 - Actualisation du règlement intérieur pour les piscines du Beauvaisis

023 - Equipements sportifs - actualisation de la politique tarifaire des piscines du Beauvaisis

024 - Équipements sportifs - mise en place de conditions générales de ventes pour les piscines du Beauvaisis.

025 - Equipements culturels – réseau des médiathèques du Beauvaisis – modification du règlement intérieur relatifs à l’emprunt de nouveaux objets

026 - École d'art du Beauvaisis - Règlement intérieur des usagers des pratiques amateurs et des étudiants de la classe préparatoire

027 - Révision des grilles tarifaires du pôle unifié d'enseignements artistiques comprenant l'école d'art et le conservatoire du Beauvaisis pour l'année scolaire 2024/2025

Compte rendu des décisions prises par la présidente.

Mme Caroline CAYEUX : Bonsoir à tous. Nous allons commencer ce Conseil Communautaire. Je vais donner la parole à Loïc BARBARAS pour qu'il fasse l'appel.

Mme Caroline CAYEUX : Je vous remercie.

Je voudrais, mes chers collègues, avant d'entamer ce Conseil Communautaire, rendre hommage à Guy D'HARDIVILLERS, que certains ont dû connaître, ancien président du comité de gestion du théâtre du Beauvaisis, qui nous a quittés hier. C'était un homme de théâtre qui a été toute sa vie un ardent défenseur de la culture et de l'art vivant. Il a été directeur du théâtre municipal de Beauvais et fondateur du théâtre des enfants du Beauvaisis au tournant des années 1970, puis administrateur du Théâtre des Jeunes Années à Lyon et directeur de production au théâtre de Sartrouville. Guy D'HARDIVILLERS avait accepté, à mon invitation, de prendre les rênes du comité de gestion du théâtre du Beauvaisis en 2002. Homme de caractère et de conviction, il défendait avec énergie l'idée d'être, je le cite, « élitare pour tous », ce qui traduisait sa belle ambition de rendre les arts vivants accessibles à tous sur le territoire.

Nous partagions la même conviction que la construction d'un nouveau théâtre était indispensable pour le Beauvaisis. Donc ensemble, nous avons d'abord porté le projet de labellisation de scène nationale, puis celui de la réalisation d'un nouvel équipement mieux adapté aux exigences d'aujourd'hui. Ensemble, nous avons traversé des épreuves, surmonté des difficultés, lutté contre des vents contraires, et pourtant, nous avons toujours défendu d'une même voix l'ambition d'une culture ouverte à tous. Quand d'aucuns renâclaient, voire s'abstenaient de soutenir ce grand projet culturel, nous avons tenu bon, malgré des parcours et des engagements éloignés, divergents, car nous avions au fond de nous l'inébranlable foi des bâtisseurs. Nous avons travaillé de concert pour que le théâtre, dans toute la diversité et la richesse de ses expressions, puisse s'épanouir et rayonner au cœur du Beauvaisis, pour que chaque habitant, quel que soit son âge, puisse venir au théâtre.

Malheureusement, Guy D'HARDIVILLERS n'aura pas l'occasion de participer à l'inauguration du théâtre prévue en janvier prochain. Profondément humaniste et éternel amoureux des artistes, il aurait sûrement aimé ce moment de fête et de partage. Il aimait comme moi, et je le citerai en conclusion, cette citation d'Olivier PY qui a dit un jour « un théâtre, c'est un permis de construire sur la Lune ».

À sa famille et à ses amis, en mon nom personnel et en votre nom à toutes et à tous, je présente bien sûr mes plus sincères condoléances et je propose à notre Conseil Communautaire de lui rendre hommage en observant ensemble une minute de silence.

Mme Claire MARAIS-BEUIL : Je suis ravie que vous ayez rendu hommage à cet homme qui, à un moment donné, a redressé le théâtre qui était dans une difficulté, lorsque vous êtes arrivée au pouvoir de cette commune, dans une grande difficulté. J'étais à vos côtés à ces moments-là, ils ont été très difficiles, très durs, et malgré certaines divergences, il a su faire de ce théâtre ce qu'il est devenu aujourd'hui, c'est-à-dire une scène nationale. Donc je voulais vous remercier pour cet hommage que vous lui avez rendu aujourd'hui.

Mme Caroline CAYEUX : Merci Madame BEUIL pour vos propos.

Mme Roxane LUNDY : Madame la Présidente...

Mme Caroline CAYEUX : Oui, je n'ai pas fini, Madame. Je connais votre courrier, laissez-moi dérouler l'ordre du jour s'il vous plaît. Je vais parler d'un certain nombre de choses et ensuite je vous donnerai, à la fin d'ailleurs, la parole pour votre question orale.

La délibération numéro 23, équipements sportifs, actualisation de la politique tarifaire piscine Bélier, a été modifiée et vous a été renvoyée ce jour par mail.

Troisièmement, j'ai reçu une question orale signée de Madame LUNDY, Monsieur AURY, Madame CLINCKEMAILLIE, Monsieur BATHILY et Monsieur ENJOLRAS sur la situation de l'emploi au sein de Massey Ferguson. Cette question orale sera abordée en fin de Conseil, conformément à l'article 6 du règlement intérieur du Conseil Communautaire. D'emblée, je voudrais dire à ces Messieurs qui sont ici présents que je les soutiens à titre personnel et que l'équipe du Conseil Communautaire est évidemment à vos côtés pour s'entretenir et comprendre ce qui se passe.

Nous allons adopter ensuite le procès-verbal du Conseil Communautaire du 9 février 2024.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 FÉVRIER 2024

Mme Caroline CAYEUX : Est-ce qu'il y a des questions sur ce procès-verbal ?

S'il n'y en a pas, je considère qu'il est **adopté à l'unanimité**.

Je voudrais maintenant, mes chers collègues, vous présenter Madame Florence GIRARD, je vais lui demander de se lever, qui est notre nouvelle Directrice de l'Office du Tourisme du Beauvaisis et qui a pris ses fonctions le 2 mai.

Et d'ailleurs, le passage au premier point à l'ordre du jour, c'est le dossier numéro 28, à la demande du Maire de La Neuville-en-Hez qui a des obligations municipales et qui m'a demandé de bien vouloir passer cette délibération en tout début de Conseil. Donc je vous donne la parole.

028 - Mission tourisme - Signature d'une convention cadre avec l'État pour l'usage de la cathédrale Saint-Pierre de Beauvais

M. Jean-François DUFOUR : Merci Madame la Présidente. Bonsoir à tous.

Cette première délibération concerne la signature d'une convention-cadre avec l'État pour l'usage de la cathédrale Saint-Pierre de Beauvais. Je rappelle que la cathédrale Saint-Pierre est le premier monument touristique de Beauvais, et même du Beauvaisis, pouvant attirer jusqu'à 200 000 visiteurs par an.

Cette convention délimite le périmètre concerné, les biens immobiliers et mobiliers et les abords, les conditions d'utilisation, l'engagement et responsabilité de chaque partie et les répercussions financières induites. Plus particulièrement pour aujourd'hui, l'engagement de la Communauté d'Agglomération porte sur la prise en charge et la maintenance du dispositif de comptage des visiteurs installé à l'entrée de la cathédrale.

Mme Caroline CAYEUX : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Madame BEUIL.

Mme Claire MARAIS-BEUIL : Oui, tout à fait, c'est vrai, un patrimoine exceptionnel sur notre territoire, mais nous sommes tous conscients que dans quelque temps nous allons fêter les 800 ans de la cathédrale. Est-ce que tout ça pourra être mis ? Est-ce qu'il pourra y avoir des avenants ? Parce que les 800 ans, ça va être un monument extraordinaire sur cette cathédrale et pourrons-nous aménager tout cela en fonction du tourisme et des demandes ?

M. Jean-François DUFOUR : Nous avons très prochainement plusieurs groupes de travail qui se sont constitués, et ce que je vous propose, Madame BEUIL, c'est qu'effectivement, dès la rentrée de septembre on y verra un petit peu plus clair, revenir vers vous et vous donner toutes les précisions à l'ensemble des conseillers communautaires.

Mme Caroline CAYEUX : Pour compléter les propos de Monsieur DUFOUR, Madame BEUIL, je voudrais vous dire qu'il y a une grande commission qui va se réunir le 4 juin, une commission de travail autour de ces 800 ans, avec même l'État, et nous allons travailler sur les différents projets des uns et des autres.

Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? C'est **adopté à l'unanimité**.

Plan local d'urbanisme (PLUi) : débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD)

Mme Caroline CAYEUX : Nous allons reprendre le cours du Conseil Communautaire. Nous allons passer au premier point à l'ordre du jour, il s'agit du P.A.D.D.

Je voudrais, mes chers collègues, avant d'entamer l'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour, assister à une présentation...

Mme Roxanne LUNDY : Oui, Madame la Présidente, c'est simplement, puisque nous avons des salariés du G.I.M.A. dans le public, il serait peut-être pertinent de passer au contraire notre question orale en début de Conseil de manière à ce qu'on puisse sereinement, tous ensemble, avancer sur les dossiers communautaires puisque nous avons un certain nombre de délibérations, une trentaine, à l'ordre du jour.

Mme Caroline CAYEUX : Écoutez, je comprends, je crois qu'ils sont installés, il y a la règle du jeu, vous la connaissez aussi bien que moi, et donc nous passerons, malheureusement pour eux, j'espère qu'ils auront la patience d'attendre la fin du Conseil Communautaire.

Mme Roxanne LUNDY : Mais nous venons d'avancer une délibération, et c'est d'ailleurs une très bonne chose, mais on essaie de faire au mieux toutes et tous, nous sommes des élus avec des obligations, mais on peut entendre également que nous avons des salariés qui viennent pour écouter la réponse à une question, donc il est important qu'on puisse la traiter. Ça n'avance que peut-être d'une bonne heure, deux bonnes heures, mais au moins ça nous permet d'avancer sereinement sur le reste du Conseil Communautaire avec des points assez techniques.

Mme Caroline CAYEUX : Vous le dites d'une voix suave, Madame LUNDY, mais je sais bien que vous craignez que la presse ne soit plus là. Nous allons passer le P.A.D.D. parce que nous avons aussi des conseillers qui sont présents et qui ont aussi envie de rentrer à Paris figurez-vous. Donc je passerai votre question orale après le P.A.D.D.

Mme Caroline CAYEUX : Je reviens sur le P.A.D.D. puisque, avant de donner la parole à Louise GARCIA du bureau d'études Cittanova qui nous accompagne dans l'établissement de ce P.L.U.I.H.M. avec deux autres équipes que je voudrais saluer comme elle, de l'Espace Cité pour l'habitat et Transitec pour les mobilités. Qu'il me soit aussi permis ici de remercier publiquement Gérard HEDIN, notre premier Vice-Président, pour l'immense travail qu'il a accompli dans le cadre de la concertation auprès des maires pour faire avancer et réussir ce document. Je voudrais aussi, personnellement et en votre nom à tous et à toutes, lui adresser toute notre affection dans les moments difficiles qu'il traverse actuellement. Je voudrais aussi adresser mes félicitations et mes sincères remerciements à Jérôme LASSERON. Jérôme LASSERON qui est notre Directeur de l'aménagement, ainsi qu'à toute son équipe, Isabelle, Magalie, qui se sont impliqués énormément dans ce dossier, les remercier pour leur expertise et la pédagogie dont ils ont fait preuve tout au long de la construction de ce document. Et puis merci à vous, chers collègues, pour votre engagement participatif, pour votre réflexion collective, pour votre engagement concret dans la co-construction de ce P.L.U.I.H.M.

Mme Caroline CAYEUX (suite) : Nous avons, lors de la conférence des Maires de mardi dernier, acté à l'unanimité les choix stratégiques en matière de consommation foncière pour les années à venir, à la fois sur la partie économique et sur la partie habitat. Je m'en réjouis et je tenais à vous remercier pour cette mobilisation collective. Une dernière réunion d'arbitrage relative aux équipements publics nous a été proposée pour le mois de juin, je ne doute pas qu'elle sera elle aussi fructueuse. En tout cas, je note que nous avons fait preuve, pour construire ensemble notre territoire, d'une grande force collective et je tiens ici à louer et à valoriser le sens des responsabilités dont ont fait preuve tous les maires au cours des 300, oui, je dis plus de 300 réunions qui se sont tenues dans chacune de vos communes. Vous avez rédigé des cahiers d'intention, vous avez étudié l'étude de potentiel de densification, vous avez fait un important travail de définition du zonage qui s'est établi dans un aller-retour constant maires-bureau d'études, couplé pour les maires volontaires au travail de groupe sur l'écriture du règlement, et vous avez répondu présents à chaque étape, je voulais le rappeler ce soir.

Tout ceci, bien sûr, s'est fait dans un cadre juridique particulièrement troublé, d'une excessive complexité dans le contexte radicalement nouveau du Z.A.N. dont nous essuyons les plâtres. Il me semble donc important de rappeler en préambule les objectifs que nous nous étions fixés en début de procédure. D'abord d'adopter ce P.L.U.I.H.M. dans le courant de notre mandat. De mettre en œuvre, parce que même si la loi est dure, c'est la loi, le Z.A.N. tel que voulu par le législateur. Et enfin, prioriser dans la hiérarchie de nos besoins fonciers ceux rendus nécessaires pour notre développement économique. Il me semble également essentiel de souligner que j'ai dès le départ demandé aux services de veiller à intégrer le plus possible à nos travaux les représentants de l'État et de la Chambre d'Agriculture dans le respect des politiques publiques portées par notre collectivité.

En conclusion de cette intervention introductive, je voudrais à nouveau souligner le caractère singulier du dossier présenté avec le P.A.D.D. De tous les sujets dont l'Agglo a eu à connaître ou à débattre depuis 20 ans, c'est celui dont on peut dire qu'il a le plus impliqué, à la fois individuellement et collectivement, les 53 maires de notre Communauté d'Agglomération. Ce document, c'est le vôtre, je dirais c'est le nôtre, pour le vivre au quotidien, les maires le savent et je le sais bien moi aussi, que l'urbanisme est au cœur de toutes les contradictions de notre société. Et dans ce contexte, l'élaboration de ce P.L.U.I.H.M. a sans nul doute été un exercice délicat, je dirais même d'équilibrisme dont je crois pouvoir dire que nous en sommes sortis sans démériter.

En vous remerciant une nouvelle fois pour votre mobilisation, je passe maintenant la parole à Louise GARCIA.

Mme Louise GARCIA : Bonsoir à tous. En effet, Louise GARCIA, bureau d'études Cittanova qui a été retenu pour accompagner les élus de la C.A.B. dans l'élaboration de ce Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Habitat et Mobilité.

Je vous propose de faire une présentation relativement succincte pour ensuite introduire votre débat sur les orientations générales d'une des pièces du P.L.U.I.H.M., et la pièce maîtresse, qui est le P.A.D.D.

Donc quelques rappels. Le P.L.U.I.H.M., c'est donc le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Habitat et Mobilité. L'énorme différence, c'est que vous passez désormais à un échelon intercommunal.

Mme Louise GARCIA (suite) : Pour beaucoup d'entre vous, communes ici présentes, vous aviez des documents d'urbanisme définis à l'échelle de votre périmètre communal. Désormais, on est sur un document de planification et de stratégie à l'échelle des 53 communes de l'Agglomération.

Ce P.L.U.I.H.M. se compose d'un certain nombre de pièces. Celle qui nous intéresse aujourd'hui, c'est la pièce numéro 2, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui traduit en fait votre projet pour le devenir du territoire, qui traduit les ambitions que vous portez en tant qu'élus. Ce projet sera ensuite décliné, et on est dans cette phase-là avec les élus, dans l'ensemble des pièces réglementaires, les orientations d'aménagement et de programmation, le zonage et le règlement écrit.

Plusieurs acteurs participent à l'élaboration de ce document. Évidemment vous en tant qu'élus au Conseil Communautaire et dans les différentes instances de travail, les habitants qui sont également associés à la démarche. Une réunion publique aura lieu notamment le 11 juin prochain. Et puis les Personnes Publiques Associées, spécifiquement les représentants des services de l'État ou encore de la Chambre d'Agriculture qu'évoquait Madame la Présidente, qui suivent le dossier et qui garantissent aussi l'application des politiques nationales à votre échelle locale.

Ce P.L.U.I.H.M. se fait dans un cadre qui dépasse la stricte limite du Beauvaisis. On a un cadre que nous, on appelle supra communautaire, à respecter, c'est le cadre législatif et réglementaire, c'est le cadre aussi d'un certain nombre de documents qui viennent s'imposer à votre territoire. Ce cadre a nettement évolué sur les 10-15 dernières années avec les enjeux liés à la modération de la consommation d'espace qu'évoquait Madame la Présidente et la récente loi Climat et Résilience, récente en tout cas à l'échelle des lois sur l'urbanisme qui en 2021 a acté le principe du Zéro Artificialisation Nette.

Le P.L.U.I.H.M. est donc en cours de construction. On est dans l'étape là que vous voyez, l'étape numéro 3. Ce qui nous occupe ce soir et ce qui va susciter le débat entre vous, c'est l'étape numéro 2. Le travail avait commencé par l'établissement d'un diagnostic, puis la définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durable où les élus ont choisi un cap pour les 10-15 prochaines années, cap qui sera traduit par un certain nombre de dispositions réglementaires. L'objectif rappelé dans le propos de Madame la Présidente en préambule, c'est d'avoir un P.L.U.I.H.M. qui soit approuvé avant le mandat, donc on vise une approbation fin 2025, ce qui signifie que le gros des travaux seront arrêtés à la fin de cette année 2024, puisque s'ensuivront un certain nombre de démarches et d'étapes administratives dont l'enquête publique.

Quelques éléments généraux sur ce qu'est un P.A.D.D., Projet d'Aménagement et de Développement Durable. C'est vraiment une pièce clé du P.L.U.I.H.M., si ce n'est la pièce maîtresse, et c'est surtout la pièce la plus politique, parce qu'en fait c'est la pièce, le document dans lequel vous affirmez, en tant qu'élus, votre futur et vos ambitions pour le futur du territoire. C'est un document qui est important aussi parce qu'il sert de référence et de guide tout au long de l'établissement de la procédure de P.L.U.I.H.M., et même une fois que le P.L.U.I.H.M. est approuvé. On a un certain nombre d'exigences qui sont fixées par le Code de l'Urbanisme en termes de contenu du P.A.D.D. Je ne vais pas vous lire les thématiques obligatoires, mais vous les voyez listées en termes d'aménagements, de paysages, mais aussi d'espaces naturels et agricoles, puisque le P.L.U.I.H.M. ce n'est pas juste un document qui régit la possibilité de construire, c'est aussi un document qui vient préserver certains espaces, dont les espaces à enjeux écologiques. Le P.A.D.D. contient aussi un certain nombre d'éléments chiffrés, dont un chiffre majeur qui est le chiffre de modération de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers ;

Mme Louise GARCIA (suite) : j'y reviendrai. Vous l'avez compris, dans le contexte du Zéro Artificialisation Nette, on a vraiment un changement de regard et un changement de pratique sur le sol et les espaces agricoles et naturels.

Je passe du coup aux orientations du P.A.D.D. du P.L.U.I.H.M., donc orientations qui ont été validées dans nos échanges avec les élus. Ce P.A.D.D., il s'est construit de façon progressive. Les élus ont travaillé sur les enjeux du territoire et les ont priorisés. Ils ont ensuite réfléchi et fait un exercice prospectif de scénarios, comment le territoire pourra évoluer d'ici 10-15 ans sur un plan qualitatif, sur un plan quantitatif. Et puis ces éléments ont permis de modéliser, de construire ce Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Donc les élus ont travaillé tout le premier semestre 2023 sur ce P.A.D.D. L'élaboration progressive vous est matérialisée sur la diapositive avec des temps d'échange en séminaires des maires, en ateliers, pour pouvoir diffuser au mieux et échanger au mieux.

Le P.A.D.D. se construit selon une architecture qui place au cœur l'ambition des élus pour le futur de la C.A.B., un horizon 2035, l'idée c'est que le P.L.U.I.H.M. se projette sur ces 10-15 prochaines années. Et cette ambition est ensuite déclinée en axes orientations/objectifs qui viennent préciser le chemin que les élus souhaitent parcourir pour atteindre l'ambition qu'ils ont définie. Cette ambition, elle est matérialisée ici sur cette diapositive. L'ambition des élus pour la C.A.B. à horizon 2035, c'est de faire du Beauvaisis un territoire qui tire parti de sa position géographique charnière et de son système d'économie pour affirmer son projet de développement économique et valoriser les spécificités de son mode de vie. Qu'est-ce que les élus ont souhaité mettre en lumière ? L'idée, c'est vraiment de s'appuyer sur deux atouts majeurs du territoire : la position géographique, vous le savez bien, l'interface entre l'Île-de-France, les Hauts-de-France, dans une moindre mesure aussi l'influence normande ; le système d'économie productive, et j'y reviendrai, vous êtes un territoire qui se distingue par le nombre d'emplois par rapport au nombre d'actifs. Donc c'est vraiment de s'appuyer sur ces deux atouts majeurs du territoire pour construire un futur et pour construire un projet qui va s'appuyer lui sur deux autres piliers, le développement économique et les spécificités du mode de vie. Quand on parle de spécificités du mode de vie, ce que les élus souhaitent et ce qu'ils ont en tête derrière ce mot, c'est de conserver le fait que quand on habite dans le Beauvaisis, on peut y résider, y travailler, s'y déplacer, s'y divertir. Et ce fonctionnement qui est propre à votre Agglomération, c'est un fonctionnement qu'il faut chérir.

Cette ambition, elle se décline en trois axes qui vous permettent de comprendre un petit peu mieux ce que les élus ont cherché à mettre en lumière dans l'ambition que je vous ai présentée. Le premier axe, c'est un axe qui vise à faire du Beauvaisis un territoire d'emplois et un territoire accueillant. Le deuxième axe, c'est un axe qui vise à faire du Beauvaisis un territoire qui anticipe les transitions. Et le troisième axe, c'est un axe qui porte vraiment sur le mode de vie que j'évoquais et qui cherche à faire du Beauvaisis un territoire système au fonctionnement bénéfique à tous.

Le premier axe, vous voyez là décliner en un certain nombre d'orientations, idem pour les deux autres axes. Ces orientations, elles viennent préciser là encore les ambitions des élus, je vous les ai affichées là, je vais les préciser juste après pour chaque axe. Premier axe donc, le territoire d'emploi est accueillant. Cet axe, dans l'idée des élus, c'était un axe qui ciblait les notions de rayonnement, d'attractivité, on est tourné vers l'extérieur. Le P.L.U.I.H.M., c'est aussi un outil pour l'Agglomération, un outil d'image, un outil de positionnement auprès des intercommunalités voisines mais aussi auprès des services de l'État. Le Beauvaisis dispose d'un certain nombre de spécificités et d'atouts qu'on va chercher à mettre en lumière dans le cadre de ce P.A.D.D.

Premier atout, le taux d'emploi. Je le disais rapidement, vous avez cette spécificité d'avoir plus d'emplois que d'actifs, c'est une spécificité qui vous distingue du Département, qui vous distingue aussi de la Région.

Mme Louise GARCIA (suite) : Les élus ont donc mis au cœur de ce P.A.D.D. cet axe économique et donc ce niveau d'emplois et d'entreprises associées avec la volonté d'assurer et de poursuivre le développement économique de l'Agglomération. Un développement équilibré entre filières, entre lieux d'activité, entre secteurs géographiques.

La deuxième orientation, c'est une orientation qui vise à mettre en lumière un autre atout majeur du territoire et peut-être un peu plus méconnu, c'est l'atout paysager. Vous êtes sur un territoire avec une diversité de paysages, une diversité qui est relativement méconnue, on réduit souvent le Beauvaisis à des plateaux sans intérêt alors qu'en fait on a une variété de paysages avec notamment la Vallée du Thérain, les paysages bocagers de la Boutonnière du Bray ou encore les paysages boisés autour de la forêt de Hez-Froidmont. Donc l'idée, c'est vraiment de valoriser ces paysages, de les maintenir et d'assurer leur lisibilité et d'en faire un atout pour le territoire, atout aussi bien pour des gens qui souhaiteraient venir s'installer dans le Beauvaisis, comme pour des gens de passage, des gens qui viennent passer le week-end ou la journée chez vous. Autre élément de patrimoine, le patrimoine architectural, et on en a parlé en évoquant la cathédrale. Vous avez des grands monuments évidemment, dans le cadre du P.L.U.I.H.M., les élus ont aussi souhaité mettre en avant ce qu'on peut appeler le petit patrimoine qui est le patrimoine du quotidien, les fermes dans les villages ou les bâtiments, les patrimoines alliés à l'eau par exemple, les puits, les lavoirs, etc.

Troisième orientation de ce premier axe, une orientation qui est spécifique, l'accueil. L'idée, c'est de dire que si on réussit à maintenir le dynamisme économique de l'Agglomération, si on valorise les patrimoines paysagers et urbains, c'est pour accueillir de nouveaux habitants et dynamiser l'image du Beauvaisis. Donc l'accueil de nouveaux habitants, les élus l'ambitionnent, ils l'ambitionnent d'une façon qui est modérée, modérée parce qu'on est dans un contexte globalement de vieillissement de la population, de taux de natalité qui réduit, donc on n'est pas dans une ambition qui est démesurée, mais dans une vraie poursuite de croissance avec l'accueil estimé d'environ 3 000 nouveaux habitants. Pour mémoire, vous êtes aujourd'hui à environ 104 000 habitants à l'échelle des 53 communes.

Le P.A.D.D. se traduit aussi en cartographie. Pour chaque axe, une cartographie a été réalisée. C'est une cartographie, vous le voyez, qui est schématique, relativement plus conceptuelle. Évidemment, on n'est pas là sur une cartographie de zonage où on vient afficher les terres constructibles et non constructibles. Ce qui est intéressant peut-être et que je soulignerai sur cette carte, c'est cette diversité paysagère que j'évoquais et qui là est matérialisée avec le plateau Picard, le Clermontois, la Boutonnière du Bray et la Vallée du Thérain. Et chacune de ces entités paysagères a des vraies spécificités, de vraies identités, qu'il s'agira de préserver dans le cadre des outils réglementaires du P.L.U.I.H.M.

Le deuxième axe du P.A.D.D., c'est un axe qui est lié aux évolutions et aux profondes mutations, des mutations démographiques, urbaines, sociétales, environnementales. Vous ne faites plus d'urbanisme autrement, vous ne réfléchissez plus de la même façon. On est vraiment sur des évolutions qu'il s'agit d'anticiper plus que de ne subir. Cet axe est concentré sur cette thématique d'anticipation avec trois orientations qui viennent décliner cet axe 2 du P.A.D.D.

Une première orientation sur l'importance de proposer un espace de vie qui soit attrayant et durable pour vos habitants. Attrayant et durable, ça veut dire réussir notamment à vivre dans un logement qui répond aux dernières normes ou qui est réhabilité pour répondre à ces dernières normes.

M. Éric MICLOTTE : C'est désagréable, on n'entend pas bien.

Mme Caroline CAYEUX : Madame SECK, nous les respectons, nous avons aussi des équipes qui ont travaillé et qui font état de leur travail.

M. Éric MICLOTTE : On est en train d'écouter, on n'entend rien, on est au fond, donc arrivé à un moment...

M. Mohrad LAGHRARI : Mais Monsieur, excusez-moi, excusez-moi Monsieur, je me permets... Excusez-moi Madame la Présidente...

Mme Caroline CAYEUX : Écoutez, ça suffit. Si vraiment on ne peut pas travailler pour le P.A.D.D., ...

M. Mohrad LAGHRARI : Il y a des gens, leur vie est en jeu parce que pour un petit brouhaha... Est-ce que vous rendez-vous de ce que vous faites, Monsieur, avec tout le respect que j'ai pour vous ?
Leur vie est en jeu, leur vie va peut-être être brisée !

Mme Caroline CAYEUX : Monsieur LAGHRARI !

M. Mohrad LAGHRARI : Non mais je vous le dis, Madame la Présidente, c'est un manque de respect, ça ne se fait pas ! On ne manque pas de respect aux gens comme ça, leur vie est en jeu et vous, pour un petit bruit, vous leur dites « taisez-vous » ! On peut prendre sur nous, c'est leur vie qui va être brisée ! Monsieur, excusez-moi, vous n'avez pas à crier comme ça sur eux.
Excusez-moi, ça peut être pris comme du mépris de classe. Non mais je vous le dis !

Mme Caroline CAYEUX : Monsieur LAGHRARI ! Monsieur LAGHRARI, vous êtes mal placé...

M. Mohrad LAGHRARI : Madame la Présidente, vous connaissez mon respect pour l'être humain et pour vous-même. Madame la Présidente, quand vous êtes venue me chercher, vous saviez très bien sur quoi je m'attache et je vous respecte énormément. Ce n'est pas parce que vous m'avez vu me lever... Moi, je me suis levé, j'ai vu les têtes hochées parce que ce sont des humains derrière avec qui on a grandi. Ce sont des gens, Madame le Maire, chez qui on a fait du porte à porte pendant les élections. Ils nous ont portés pour qu'on porte leur voix ici !

Mme Caroline CAYEUX : Monsieur LAGHRARI, je n'ai pas besoin que vous vidiez votre sac ici devant tout le monde !

M. Mohrad LAGHRARI : Je vous le dis juste, ne manquez pas de respect aux gens s'il vous plaît !

Mme Caroline CAYEUX : Ça suffit !

M. Mohrad LAGHRARI : Je vous le dis juste, ne manquez pas de respect aux gens !

Mme Caroline CAYEUX : Ça suffit, sinon vous sortez !

M. Mohrad LAGHRARI : Un peu d'humain quand même !

Mme Caroline CAYEUX : Ça suffit, vous sortez sinon ! Je demande que les maires soient ici respectés, s'il vous plaît ! Oui, et les femmes et les hommes aussi et je l'ai toujours fait. Maintenant, je veux respecter le Cabinet qui a travaillé avec nous depuis 2 ans, qui a animé 300 réunions et que les élus puissent l'écouter ! Sinon, nous travaillerons à huis clos !

Mme Louise GARCIA : Je reprends, donc j'étais sur mon orientation une de l'axe 2 où l'idée c'était de proposer un espace de vie, un cadre de vie qui soit attractif et durable pour vos habitants. L'un des éléments majeurs de ce P.A.D.D. et que les élus ont voulu mettre en lumière, c'est le fait de trouver un équilibre entre la densification, une densification nécessaire dans le cadre du Zéro Artificialisation Nette, équilibre donc entre densification et préservation de la qualité de vie dans le Beauvaisis, donc orientation forte qui est inscrite ici.

La deuxième orientation de cet axe sur l'anticipation des transitions, c'est une orientation sur les ressources. Dans cette orientation, les élus ont souhaité mettre en avant le fait qu'ils considéraient comme essentiel le changement de regard sur les ressources du territoire, et notamment j'insisterai sur la ressource du sol, ressource du sol qui a des enjeux majeurs en termes agricoles, en termes aussi environnementaux. L'agriculture dans le Beauvaisis, c'est une des filières historiques, c'est une filière qui est encore très prégnante et c'est une filière qui est diversifiée entre le plateau Picard et la filière élevage qu'on peut retrouver notamment dans la partie Boutonnaire du Bray.

Et la dernière orientation de cet axe 2, c'est une orientation qui vise à garantir et à protéger la richesse écologique du territoire, donc tous les éléments qui vont composer ce qu'on appelle la trame verte et bleue, donc l'ensemble des éléments naturels qui sont en réseau sur le territoire et qui permettent de garantir une biodiversité mais aussi de garantir un certain nombre d'éléments bénéfiques pour l'Homme, en termes d'îlots de chaleur urbains par exemple. Donc c'est préserver les grands espaces, la Vallée du Thérain, la forêt de Hez, la Cuesta du Bray, mais c'est aussi préserver les espaces de nature en ville qui vont permettre de créer des continuités écologiques avec les espaces majeurs, les réservoirs de biodiversité.

Comme pour l'axe 1, une cartographie qui vient synthétiser ces orientations retenues par les élus. Pareil, je m'attarderai surtout sur les éléments de richesse écologique du territoire que vous voyez matérialiser là, avec une concentration de ces éléments dans la partie sud, Boutonnaire du Bray, Clermontois, ce qui ne veut évidemment pas dire que dans la partie plateau Picard on n'a aucun enjeu, au contraire peut-être, on a peut-être moins d'espaces naturels mais ils sont d'autant plus importants à protéger, à préserver.

Le dernier axe de ce P.A.D.D. qui vous est du coup présenté pour débat, c'est l'axe qui est vraiment lié au mode de vie sur le territoire. Et là, les élus ont souhaité affirmer leur volonté de conforter le territoire système qui est le Beauvaisis, un territoire qui fonctionne comme un vrai bassin de vie, et l'idée c'est que dans ce bassin de vie, chacun trouve sa place, chaque commune, chaque habitant, chaque usager. Trouver sa place pour chaque commune, c'est notamment conforter le fonctionnement aujourd'hui du quotidien, conforter ce qu'on a appelé avec les élus l'armature du territoire. Vous avez en fait un fonctionnement du Beauvaisis qui n'est pas simplement Beauvais et le reste du monde. On a un système et plusieurs polarités sur le territoire qui vont assurer à vos habitants des services au quotidien où qu'ils soient.

Mme Louise GARCIA (suite) : Donc l'idée, c'est vraiment d'affirmer ce fonctionnement multipolaire avec évidemment la ville centre qui est Beauvais, des communes qui touchent Beauvais dans ses abords immédiats que sont Therdonne, Tillé, Goincourt, Allonne, mais s'appuyer aussi sur un réseau de pôles intermédiaires et de proximité. Je citerai dans les pôles intermédiaires Crèvecœur-le-Grand au nord, Auneuil au sud et puis le pôle multicommunal autour de la forêt de Hez-Froidmont composé de Bailleul, Bresles, Hermes et La Neuville-en-Hez. Pour les pôles de proximité, je pourrais citer Laversines, Milly ou encore Saint-Martin-le-Nœud qui vont permettre d'offrir à vos habitants un niveau de service et d'équipements au quotidien et qu'il s'agit de préserver. Et évidemment, je n'oublie pas dans cette armature, dans cette architecture du territoire, les communes rurales qui sont un élément clé du Beauvaisis, qui font aussi que certains viennent s'installer chez vous pour ces communes rurales donc qui ont là une fonction plutôt résidentielle mais aussi agricole et naturelle qu'il s'agit de préserver. Et ce que les élus ont souhaité mettre en avant dans cette orientation une, c'est le fonctionnement en système et l'interdépendance de chacune des communes. Donc la vitalité des pôles va agir sur la vitalité des communes rurales et inversement.

Deuxième orientation liée à cet axe, pour bien fonctionner et pour être un territoire système, il faut aussi permettre aux habitants qui sont sur le territoire de trouver un logement lorsqu'ils veulent en changer et d'avoir aussi des nouveaux habitants. Donc les élus ambitionnent de produire de nouveaux logements, produire de l'ordre de 400 nouveaux logements par an. Essentiellement, ces logements sont définis pour répondre aux besoins de vos ménages actuels. On a des ménages qui sont de moins en moins nombreux par logement parce qu'on a des séparations, des vieillissements, donc il y a un besoin de toute façon de construire des nouveaux logements juste pour garantir à vos habitants qui sont déjà là de pouvoir rester sur le territoire. Et puis d'assurer une production logement qui soit qualitative, en termes notamment de typologie de logement, de diversité de logements sociaux/pas sociaux, et d'avoir aussi une offre pour des publics un peu spécifiques. On peut citer le vieillissement de la population qui engendre des besoins. Les élus y sont très attentifs avec un souhait notamment d'avoir une offre pour les personnes âgées qui soit une offre alternative aux gros E.H.P.A.D. ou grosses résidences qui n'attirent pas forcément toujours.

Troisième orientation liée à cet axe, c'est une orientation liée aux mobilités. Je le disais tout à l'heure, vous êtes sur un territoire où on peut habiter, travailler mais aussi se déplacer. Et là, l'orientation que les élus ont choisi de développer, c'est évidemment le fait d'avoir une diversification des modes de déplacement sur le territoire et d'avoir des alternatives à la voiture individuelle qui se développent. L'idée n'est pas de dire que vous allez passer du tout voiture individuelle au tout vélo ou au tout marche évidemment, mais de commencer à diversifier, ce qui se fait déjà notamment avec le covoiturage qui fonctionne très bien chez vous.

Et la dernière orientation de cet axe 3, qui est aussi la dernière orientation du coup de ce P.A.D.D. qui vous est soumis à débat, c'est une orientation liée au temps libre. Je l'évoquais, le P.L.U.I.H.M., c'est un document qui va servir à délimiter des zones constructibles ou des zones à protéger, mais c'est aussi un document qui doit garantir à vos habitants un cadre de vie de qualité.

Cette orientation 4 porte notamment sur l'importance de préserver des espaces de nature en ville et en village qui sont autant d'espaces de respiration nécessaires aujourd'hui et encore plus demain dans le cadre d'une densification que nous impose le Zéro Artificialisation Nette.

Troisième et dernière carte de ce P.A.D.D. Cette carte, ce qui est surtout important sur cette carte à retenir, c'est cette fameuse armature, cette fameuse matrice que j'expliquais, avec le pôle majeur qu'est Beauvais et ses communes environnantes, les pôles intermédiaires que vous voyez en bleu, les pôles de proximité et les communes rurales qui sont représentés sur cette cartographie et qui illustrent le système que j'ai évoqué.

Mme Louise GARCIA (suite) : Voilà de façon synthétique les éléments du P.A.D.D. qui ont été discutés avec les élus. L'idée ensuite, c'est que vous puissiez en débattre, le débat portant sur les orientations générales de ce P.A.D.D. Merci à tous.

Mme Claire MARAIS-BEUIL : Je tenais à remercier pour ce travail exemplaire qui nous offre une vision assez intéressante. Malgré tout, Madame la Présidente, je voulais m'adresser à vous en tant qu'ancienne Présidente de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires. Parce qu'en fait, aujourd'hui, on se trouve confronté à un problème assez complexe, voire impossible, entre le Z.A.N. et les A.N.R.U. qui nous demandent de construire avant de détruire, qui risquent d'impacter les communautés rurales sur un développement et un futur développement de leur territoire. Comment voyez-vous aujourd'hui la possibilité de développer et de construire alors que le Z.A.N. nous demande l'inverse ? Et comment voyez-vous l'utilisation de millions d'euros qui nous ont demandé de détruire tout ce qui était à la verticale pour passer à l'horizontale et qui aujourd'hui à coups de millions vont nous demander de passer de l'horizontale à la verticale ?

Mme Caroline CAYEUX : Merci Madame BEUIL. La loi Z.A.N. ne vient pas de l'A.N.C.T., c'est la loi qui a été portée par Madame POMILI à la fin du premier quinquennat et qui prônait justement ces économies de terres et d'utiliser le moins possible de terres agricoles. Donc rassurez-vous, les maires, grâce d'ailleurs à une loi du Sénat qui accordait un hectare à chaque commune, eh bien nous avons trouvé, et je le disais en entrée de ce Conseil Communautaire, nous avons trouvé un *modus vivendi* au gré de plus de 300 réunions, par ateliers, par groupes, avec les maires en individuel, un équilibre de ce territoire. Je crois même pouvoir dire avec un peu d'humour que nous avons une cagnotte de 4 hectares l'autre soir dans les demandes effectuées par nos collègues. Donc il y a eu des réserves économiques, et je saluerais aussi l'attitude, le choix du Président Xavier BERTRAND qui a obtenu de l'État 1 500 hectares supplémentaires pour la région des Hauts-de-France et nous allons lui soumettre des projets économiques d'intérêt régional qui, je l'espère, seront labellisés et qui viendront se surajouter aux hectares que nous avons pour l'instant réservés. Donc ici, je crois, et c'est aussi la raison de ce vote à l'unanimité mardi dernier, nous avons, je crois, satisfait à la demande des différents maires de ce territoire et ce P.A.D.D. a été porté par eux, individuellement et collectivement, je le redis, c'est le P.A.D.D. des maires de l'Agglo du Beauvaisis. Donc sachez, Madame BEUIL, que nous avons finalement relevé ce défi.

Mais je voudrais vous dire aussi que la loi Z.A.N. ne nous demandait pas de détruire des tours et de les reconstruire aujourd'hui. Les opérations de rénovation urbaine que vous avez suivies dans un premier mandat, c'est vrai, nous ont amenés à déconstruire un certain nombre d'éléments d'urbanisme qui étaient vieux, qui étaient de mauvaise condition, pour apporter un nouveau cadre de vie à nos habitants. C'est ce qui a été réalisé, je crois avec succès d'ailleurs, dans le quartier Argentine et c'est la raison pour laquelle je me suis battue pour que les deux autres quartiers dits politique de la ville soit traités de la même façon dans l'intérêt de leurs habitants. Vous allez pouvoir assister à la rénovation du quartier Saint-Lucien et du quartier Argentine qui vont proposer à leurs habitants à la fois de nouvelles résidences, mais à la fois de nouveaux équipements. Je pense au premier d'entre eux le parc Joséphine Baker qui, je crois, quand je passe, fait l'unanimité dans ce quartier, beaucoup de parents, de familles y sont avec leurs enfants.

Donc oui, ça a été une contrainte, le Z.A.N., mais oui aussi, nous avons pu faire confiance à l'intelligence collective de nos collègues et je crois que nous arrivons au bout de cet exercice avec satisfaction. Voilà ce que je voulais vous répondre.

M. Franck PIA : Je voulais simplement repréciser les choses concernant la question de la reconstitution du patrimoine social puisque c'était cela en fait aussi votre inquiétude, Madame BEUIL, c'est qu'à ce jour nous avons pu trouver tous les terrains nécessaires à la reconstitution du patrimoine social et qu'en fait le Z.A.N. en tant que tel n'a pas d'influence particulière par rapport justement au dossier de rénovation urbaine. Il n'y a pas de problématique par rapport à ça.

M. Aymeric BOURLEAU : C'est juste pour apporter une précision à Madame BEUIL qui indiquait que le Z.A.N. risquait, dans sa traduction au travers de notre nouveau document d'urbanisme P.L.U. Intercommunal, de contraindre finalement la construction dans nos communes d'activités économiques ou d'habitats. Elle a raison sur le principe puisque la vocation du Z.A.N., c'est effectivement d'aboutir à zéro extension, c'est l'objectif fixé pour 2050, avec une trajectoire qui va déclinante, mais ça vous le savez déjà. Et aujourd'hui, l'idée est de diviser par deux la consommation d'espaces naturels pour permettre le développement de nos communes. Ce que je souhaitais vous rappeler, c'est que sans l'adoption d'un P.L.U. Intercommunal qui intègre les contraintes du Z.A.N., à partir de 2028, l'ensemble de nos P.L.U. communaux sont caduques pour tout ce qui concerne leurs extensions. Ça veut dire que ne pas adopter le P.L.U.I. et ne pas se mettre d'accord entre nous avec un véritable consensus pour faire territoire et pour développer le territoire, c'est en définitive l'assurance de laisser nos communes dans le formol après 2028. Donc quelque part c'est un passage obligé mais un passage obligé qui, me semble-t-il, et Madame la Présidente l'a fait, et je souhaite le renouveler aussi au nom de l'ensemble des maires de l'Agglomération, c'est un passage qui s'est fait avec une considération pour chacun des maires des 53 communes, et Gérard HEDIN, le Vice-Président qui en a la charge, y a veillé dès le départ et a dépensé beaucoup d'énergie, et je pense qu'il est important de lui rendre hommage pour cela, a dépensé beaucoup d'énergie pour faire en sorte que cette discussion puisse se dérouler sous de bons auspices, dans le respect de tous, avec des contraintes qui, encore une fois, que nous y adhérions ou non, s'imposent à nous. Et l'idée, c'est de pouvoir sortir par le haut de cette contrainte et de faire en sorte que nos communes aient un avenir.

Mme Marie-Manuelle JACQUES : Je voudrais juste faire une petite intervention avec les mots très simples qui sont les miens puisqu'on parle d'un sujet très important qui est le Code de l'Urbanisme et particulièrement la construction de notre P.L.U.I. Je voulais juste rappeler que je suis maire d'une toute petite commune de 1 200 habitants et que je n'ai pas de P.L.U. dans ma commune. Je crois que je fais partie d'une des rares commune de notre Agglo, je ne dois pas être la seule, on doit être deux de mémoire à être en R.N.U. J'avoue qu'au début du mandat, c'était une grande inquiétude pour moi. Vous parliez d'équilibrisme tout à l'heure, c'est ma vie au quotidien, parce que gérer une commune en matière d'urbanisme sans P.L.U., je peux vous assurer qu'à chaque fois qu'il y a des gros dossiers qui arrivent, la première remarque qu'on me fait c'est « vous êtes en R.N.U. ». Autrement dit, ça veut dire on peut faire tout ce qu'on ne veut. Absolument pas. Mais par contre, ça me demande une énergie folle et un passe-temps incroyable pour pouvoir faire appliquer des bonnes règles et en tout cas être à la fois dans la légalité et de faire que tout se passe bien. Mais ce, et c'est là où je voulais aussi en venir, les remerciements sont de vigueur, de rigueur même, parce que s'il n'y avait pas les services de l'urbanisme que nous avons et toutes les personnes que vous avez mises à notre disposition, Madame la Présidente, je serais très mal. Donc je remercie Monsieur LASSERON, parce qu'on a presque une ligne directe pour certains cas très épineux, il ne compte pas ses heures. Même titre que Mesdames LUCE et LECEUVE qui sont toujours présentes, qui répondent présentes et qui sont à mon écoute.

Mme Marie-Manuelle JACQUES (suite) : Mais je peux vous assurer que de ne pas avoir de P.L.U., c'est la croix et la bannière dans ma commune, mais qui est bien diminué et je fais moins d'équilibrisme parce que j'ai des personnes autour de moi qui font partie de notre service d'Agglomération et qui m'aident au quotidien, parce que je n'ai jamais eu autant de dossiers que depuis le début de ce mandat.

Je conclurai en disant que je participe à tous les groupes de travail qui sont organisés depuis le début de notre gestion P.L.U. Vous avez parlé de 300, c'est peut-être ça, je ne les ai pas comptés, mais on en a beaucoup, et si on multiplie par le nombre d'heures qu'on y passe, elles sont énormes. Donc je suis ravie de la décision qu'on a prise tous en commun cette semaine sur la suite de notre développement du P.L.U., en tout cas de l'accord qu'on a pris. Et j'avoue que si je peux faire un témoignage supplémentaire, c'est que j'ai hâte qu'on arrive à la fin. Et j'aimerais beaucoup que toutes ces décisions qui sont parfois..., parce que tout ne se fait pas sans douleur, mais il y a de l'entente, il y a de l'écoute, il y a du partage, et on va, je le pense et je l'espère, aboutir à quelque chose de bien pour le bien de la Communauté.

Mme Caroline CAYEUX : Bravo. Merci beaucoup et merci pour eux tous.

Alors s'il n'y a pas d'autres interventions, nous n'allons pas voter puisque ça ne se vote pas, passer à la suite. Et donc, comme je l'ai dit tout à l'heure, à la question orale de Madame LUNDY sur la situation de l'emploi sur le site de Massey Ferguson. Madame LUNDY, je vous donne la parole.

QUESTION ORALE

Mme Roxanne LUNDY : Je vous remercie, Madame la Présidente. Je regrette qu'on n'ait quand même pas commencé par cette question orale parce que c'était une question de bon sens. On a des salariés qui sont venus, qui sont inquiets pour leur avenir après 15, 20, 30 ans de boîte. Et donc qui viennent simplement pour essayer d'obtenir des réponses à des questions qui sont des questions légitimes, et je pense que la moindre des choses, c'est tout simplement de respecter celles et ceux qui viennent assister au Conseil Communautaire. C'est aussi la beauté de notre démocratie d'avoir des gens qui viennent, qui assistent à des débats, qui viennent poser des questions et obtenir des réponses. Et je le dis pour nous toutes et tous, ça aurait permis aux élus que nous sommes de poursuivre sereinement les travaux que nous avons ce soir en Conseil Communautaire qui me semblent importants et nous avons de nombreuses délibérations. Et je vous le dis aussi, Madame la Présidente, mais votre remarque vis-à-vis des journalistes est quand même extrêmement déplacée. Ils restent souvent jusqu'à très, très tard pour suivre nos débats et je pense qu'ils ne méritent pas ce type de sous-entendus. C'est important de respecter le travail des journalistes, ça fait plusieurs attaques que vous leur portez ces derniers temps. Je réitère d'ailleurs mon soutien au *Courrier Picard* et je pense qu'il ne faudrait pas que ça devienne une habitude.

Sur la question orale, puisque c'est ce qui nous occupe ce soir, des salariés du G.I.M.A., entreprise filiale à 50 % de A.G.C.O. sur le site de Massey Ferguson de Beauvais, sont en grève depuis samedi 25 mai. Le mouvement de grève a d'abord été déclenché par les équipes de week-end, équipes menacées de suppression avec menaces de licenciement à la clé. Les salariés de ces équipes de week-end, ouvriers très qualifiés au savoir-faire reconnu, ont un contrat spécifique prévoyant qu'ils travaillent tous les week-ends et jours fériés et sont en poste depuis au moins 20 ans. Ils sont donc, comme nous, abasourdis et choqués par ces annonces brutales et méprisantes pour eux qui ont consacré tant d'années de sacrifices personnels pour les productions et la vie de l'entreprise. Depuis ce lundi 27 mai, les salariés travaillant en semaine expriment aussi leur vive inquiétude sur les réorganisations en cours au G.I.M.A. avec d'autres équipes et secteurs potentiellement menacés. La Direction du G.I.M.A. confirme qu'elle envisage ces mesures pour sauvegarder ses emplois et sa compétitivité, je cite, dans un courrier aux salariés en date du 28 mai 2024. Nous sommes aussi très surpris de ces annonces car on est très loin des promesses de création d'au moins 200 emplois sur le site de Massey Ferguson, vraiment sur le site, en contrepartie de la réalisation par notre Agglomération du Beauvaisis et du financement public du nouveau pont demandé par la Direction d'A.G.C.O. pour un montant de 13 millions d'euros. L'évolution de l'emploi sur le site est négative depuis l'ouverture du pont en décembre 2023. Déjà, environ 250 contrats d'intérêt n'ont pas été reconduits ces derniers mois au G.I.M.A., ainsi que plusieurs centaines d'autres chez A.G.C.O., véritable plan massif de suppression d'emplois en catimini, jetant ainsi au chômage et dans les difficultés de nombreux salariés et leurs familles. Et aujourd'hui, ce sont des salariés en C.D.I., dont l'emploi est menacé, avec des licenciements en perspective, alors même que les Directions recourent largement au financement public du chômage partiel. Et des salariés se plaignent aussi des conditions pour leur faire accepter des modifications abusives de leur contrat de travail, avec des baisses importantes de salaire à la clé et une flexibilité encore accrue. Je le dis, mais véritablement ce que nous avons vu, personne, personne ici, aucun élu ne l'accepterait.

Des baisses de salaire et des conditions de travail encore plus flexibles qui sont proposées. Cette situation n'est pas acceptable pour un groupe qui a battu des records de bénéfice et de distribution de dividendes ces dernières années, bénéfice de près de 1,2 milliards de dollars, + 34 % par rapport à 2022 pour le groupe A.G.C.O., et qui a bénéficié d'importantes aides publiques, dont celle de notre Agglomération.

Mme Roxanne LUNDY (suite) : Nous souhaitons donc que vous nous indiquiez, Madame la Présidente, avec mes collègues que sont Thierry AURY, Dominique CLINCKEMAILLIE, Grégory NARZIS, Philippe ENJOLRAS, Mamadou BATHILY et Marianne SECK, que vous puissiez nous indiquer les démarches que vous avez entreprises en direction des dirigeants du G.I.M.A. et d'A.G.C.O. afin qu'ils renoncent aux suppressions d'emplois et étudient avec les salariés et leurs représentants toutes les alternatives permettant le maintien et même le développement des emplois promis. Je vous remercie.

Mme Claire MARAIS-BEUIL : Oui, Madame la Présidente, nous sommes tous très inquiets de ce qui se passe. Par contre, il était vrai qu'il y avait eu des promesses de faites et que les collectivités ont toutes mis la main à la pâte et ont financé une réalisation qui devait assurer la pérennisation et surtout le développement d'une entreprise. Moi, ce que je vois aujourd'hui, c'est que des promesses ont été faites qui ne sont pas tenues ou qui ne semblent pas être tenues, et je vous proposerais, Madame la Présidente, que nous entendions et que nous fassions venir aujourd'hui, ici dans cet hémicycle, enfin pas aujourd'hui mais dans un temps futur, que nous fassions venir les dirigeants de cette entreprise afin de les auditionner et de comprendre ce qui se passe et comment, alors que c'était une question vitale pour eux et nécessaire pour leur maintien et leur développement, aujourd'hui on en soit arrivé ici. Et donc je pense que le mieux c'est que tous, nous sommes autour de cette table, nous avons voté des investissements, collectivités locales, collectivités départementales, régionales, nous voulons comprendre ce qui se passe, et le mieux c'est d'auditionner les dirigeants de cette entreprise.

Mme Caroline CAYEUX : Je vais donner la parole à Loïc BARBARAS qui est le Vice-Président en charge du développement économique, et qui suit évidemment avec moi au quotidien, parce que nous aussi, Messieurs qui êtes ici, nous voulons savoir et nous voulons aussi vous soutenir. Nous sommes en lien direct quotidien avec la Direction de l'entreprise parce que nous avons voulu savoir la vérité et être clairement informés de ce qui se passe sur le site Massey Ferguson. Donc je vais donner la parole tout d'abord à Madame SECK puisque dans la lignée... Mais vous êtes dans le groupe de Madame LUNDY ou pas ? Non ?

Mme Roxanne LUNDY : Elle est signataire de la question orale.

Mme Marianne SECK : Je suis signataire de la question orale également.

Mme Caroline CAYEUX : D'accord. Alors peut-être que Madame LUNDY pouvait être la porte-parole de cette question orale et que nous entrions dans le débat, je vous donnerai la parole après.

M. Loïc BARBARAS : Peut-être en préambule dire aux salariés de G.I.M.A., et comme toi, Mohrad LAGHRARI, on a tous des amis chez G.I.M.A., chez A.G.C.O., on connaît puisque c'est à peu près la même génération, j'ai la chance de pouvoir jouer de temps en temps au football avec certains de chez G.I.M.A., et ne soyons pas naïfs, depuis plusieurs années nous connaissons la situation de G.I.M.A., et c'est peut-être au regard aussi de cette situation que nous avons décidé encore un peu plus de soutenir ce projet de développement économique. Et quand Madame la Présidente m'a fait l'honneur de me donner la compétence développement économique juste après le confinement en 2020, je me souviens d'une note que je lui avais faite sur mon sentiment aussi que j'avais de la production nationale, de la véritable résilience territorialisée. J'avais posé deux questions.

M. Loïc BARBARAS (suite) : La première c'est : quel type d'entreprises on veut sur le territoire accueillir au regard des nouveaux enjeux, des enjeux de résilience territorialisée, des enjeux de souveraineté ? Et comment aussi, j'avais posé cette question, anticiper la disparition potentielle d'un grand opérateur pour former, pour faire en sorte, en toute humilité, faire en sorte que le territoire s'en sorte le mieux possible ? Et à partir de ces deux questions, on a bâti une stratégie de développement économique territoriale que nous avons soumis à la Présidente sur le fondement et la base de tout ce qui avait été fait depuis plus de 20 ans et de ce territoire qui avait une forte culture agricole, agritech, avec des fleurons, dont l'A.G.C.O.-G.I.M.A. font partie bien évidemment, mais d'autres aussi, on peut penser à I.S.A.G.R.I., des acteurs qui sont importants dans l'enseignement, je pense à UniLasalle. Et autour de tout ça, et sous la houlette de Matthieu ALAIME que j'aimerais aujourd'hui mettre en valeur, qui a su, avec moi et avec Madame la Présidente, bâtir une stratégie solide, tenter en toute humilité de répondre à ces questions.

C'était en préambule que je voulais vous dire. Si vous avez des questions, Messieurs, je vais essayer de tenter d'y répondre ce soir. Alors je n'ai pas la prétention d'avoir la possibilité d'agir sur les choix stratégiques de G.I.M.A., par contre je vais répondre peut-être en trois temps à ce qui a été dit sur les réseaux sociaux qui m'ont particulièrement choqué. Vous, Monsieur AURY, vous avez quand même fait des vidéos et des contre-vérités qui sont scandaleuses. Dans une forme de syllogisme absurde, vous avez mis en corrélation notre soutien au projet développement A.G.C.O. et la suppression d'emplois chez G.I.M.A. Et vous comprendrez bien que derrière l'oxymore, c'est bien évidemment tout l'inverse qui s'est produit.

D'abord, une première contre-vérité, la création des emplois. On avait un objectif de 185 emplois, je me souviens même qu'à un moment donné on avait fait, comme vous l'avez dit, la promesse de 195 emplois. Donc vous dites aujourd'hui, ça n'a pas été réalisé ou vous pensez que ça n'a pas été réalisé et qu'on a fait tout ça sans aucune contrepartie. La première, c'est que cet objectif a été dépassé et cet objectif a été dépassé au 1^{er} avril 2024. Un objectif, un pôle de 2 300 salariés avec d'un côté 1 279 C.D.I., 223 intérimaires en décembre 2020, parce que du coup je me suis dit je vais prendre les chiffres au moment où on a pris la compétence nous, Agglomération du Beauvaisis, on va les prendre en mai 2020 et on va regarder sur les 4 années ce qui s'est passé. Avril 2024, 1 520 C.D.I. chez A.G.C.O. 264 intérimaires, donc je reprends, 1 279 en 2020, 223 intérimaires, 1 520 aujourd'hui, 264 intérimaires ; on parle bien de la société A.G.C.O. 241 C.D.I., donc Madame la Présidente, les objectifs ont été tenus et atteints.

Après, il y a la question de G.I.M.A. Donc une joint-venture, c'est une société qui est détenue à 50 % par A.G.C.O. ; ça, vous l'avez souligné, vous l'avez même souligné, et vous avez oublié aussi de parler de notre actionnaire qui s'appelle C.L.A.A.S. Cette société, qui a pour objet d'être un sous-traitant d'A.G.C.O. et un sous-traitant de C.L.A.A.S., on le sait, je vous l'ai dit, je fais partie du territoire depuis 2019, depuis 2020, c'est compliqué. Et vous, salariés de G.I.M.A., vous le vivez au quotidien, vous avez vu fondre un nombre d'intérimaires important depuis 3 ou 4 ans. J'ai repris les chiffres, en 2019, le plus favorable pour nous, si je veux rentrer dans votre syllogisme absurde, il y avait 188 intérimaires en 2019, mais en 2023 ils étaient près de 250 intérimaires chez G.I.M.A. Alors je vais être honnête, ils étaient 250 et aujourd'hui à peine une vingtaine, effectivement. Par contre, il y a un solde positif sur les C.D.I. chez G.I.M.A., il faut le dire aussi, il faut l'affirmer, il y a 12 C.D.I. de plus comparé à cette même donne en 2024. Donc on note quoi ? Que le nombre d'intérimaires a baissé fortement chez G.I.M.A., du fait effectivement de la production en forte baisse chez C.L.A.A.S. qui équipe les tracteurs non transmission G.I.M.A. et des tracteurs A.G.C.O. aussi qui font partie des commandes clients, et dans la commande client, ce que vous devez savoir, c'est que vous pouvez avoir le choix entre une transmission G.I.M.A. ou une transmission Fendt. Ce sont effectivement des changements de mode de production qui ont impacté largement l'emploi.

M. Loïc BARBARAS (suite) : Donc première contre-vérité, oui, nous avons contractualisé, les emplois ont été tenus par la société A.G.C.O. Le solde est positif, largement positif.

Vous avez déclaré aussi sur les réseaux sociaux qu'aucun contrat n'avait été signé. On ne fait pas n'importe quoi. Je n'étais pas présent en 2019, mais nous avons délibéré au Conseil Communautaire en 2019 sur ce qu'on appelle l'aide à l'immobilier d'entreprise, la compétence développement économique, celle que nous pouvons activer pour tenter, déjà dans un minimum, de maintenir l'emploi, mais c'est surtout notre compétence développement économique, c'est de créer de la valeur sur le territoire, de créer de plus en plus d'emplois. Donc on a contractualisé. On a une convention sur laquelle on a écrit 125 emplois de 2020 à 2025, sur lesquels A.G.C.O. s'engage à nous rembourser cette aide à l'immobilier d'entreprise si et seulement si des emplois sont réalisés. Donc il y a cette convention, elle existe, vous pouvez la retrouver, je sais que vous serez capable de la retrouver.

Vous avez fait une deuxième contre-vérité sur nous n'avons aucune visibilité sur le projet d'avenir. Il me semble, et là je connais votre honnêteté, Madame LUNDY, qu'en Commission de Développement économique, nous travaillons très, très bien ensemble, je donne les éléments à tout le monde, j'ai été présent du début jusqu'à la fin sur ce sujet. On vous a expliqué en détail quel était le projet stratégique de l'entreprise A.G.C.O. Donc un projet d'avenir, il y a une phase visible. À la limite, si on était aussi malhonnête, on ne pourrait parler que de ce que l'on voit, donc la phase visible, c'est la maison mondiale de Massey Ferguson. Alors effectivement, ça peut être des grands mots, la phase visible, c'est l'avenue Kennedy aujourd'hui, vous regardez sur votre droite quand vous la descendez ou sur votre gauche quand vous la montez et vous regardez ce centre d'expérience qui est en cours de construction, 1 773 m² qui demain vont accueillir 20 000 personnes, 20 000 visiteurs sur notre Ville. En termes de marketing territorial, c'est juste extraordinaire, une entreprise qui s'ouvre sur notre territoire, qui s'ouvre sur notre Ville. 4 millions d'euros d'investissement dont 90 % d'entreprises du Beauvaisis bénéficient et 100 % sur les Hauts-de-France ; ça, c'est une phase visible. L'avenue Blaise Pascal, je ne vais pas parler du pont qui fait polémique, vous passez au-dessus de ce pont et sur votre droite ou sur votre gauche dans le sens où vous franchissez, c'est une reprise, une réhabilitation d'une friche, d'une friche de 15,7 hectares pour laquelle nous avons tous peut-être des amis et des familles qui ont travaillé du grand temps de ce qu'on appelait France Glace Findus, 3 000 emplois qui ont disparu parce que l'entreprise avait décidé de ne plus investir sur le territoire, et d'une manière un peu difficile parce que j'ai de la famille qui a été licenciée, de manière petit à petit, emploi par emploi, 50, 100 personnes qui disparaissaient, je ne sais pas ce qu'on a fait à l'époque, dans les années 80, dans les années 90, en tout cas je sais que cette entreprise a disparu et peut-être que si on avait eu d'autres partis pris, une stratégie, si on avait accompagné France Glace Findus, peut-être qu'ils seraient là aujourd'hui ; on ne va pas refaire le passé, en tout cas on les a accompagnés aujourd'hui, on a accompagné A.G.C.O. dans son projet de requalification et ça, c'est une phase visible de l'iceberg, de tout ce qui est fait sur le territoire pour qu'on maintienne l'emploi. Ils nous ont demandé notre soutien et je pense que si vous aviez été en responsabilité, Madame LUNDY, peut-être d'une manière un peu différente, en tout cas je pense que vous les auriez soutenus, j'en suis persuadé. C'est la phase visible. Et puis c'est aussi d'affirmer qu'en France, à Beauvais, dans le Beauvaisis, on peut produire encore la phase visible parce que cette friche qui a été réalisée, qui a été reprise aujourd'hui, A.G.C.O. en fait un centre de production, un centre de fabrication et ça, c'est une nouveauté sur le territoire puisque A.G.C.O. n'était qu'un assembleur il y a encore quelque temps. Ils fabriquent, ils fabriquent deux choses par la fabrication additive, et là on rentre dans le 21^{ème} siècle, ils fabriquent des pièces pour les tracteurs aujourd'hui, pour gagner en compétitivité ils ont mis en place une chaîne unique, unique en France, je crois unique en Europe,

M. Loïc BARBARAS (suite) : comme j'ai un petit doute je vais dire unique en France, de fabrication de tubes qu'on ne faisait pas, ils fabriquent aussi des stickers, ça n'a l'air de rien mais ce sont des millions de stickers qui sont fabriqués aussi pour le groupe et qui ont permis d'améliorer la compétitivité du groupe, et tout ça, ils le fabriquent à Beauvais, en Beauvaisis sur notre territoire et ce sont plusieurs dizaines d'emplois qui ont été créés. Et en plus, on devient exportateur, donc là on améliore notre sol commercial, on envoie et on fournit désormais les filiales d'A.G.C.O. La face visible, c'est celle qui est tangible, celle que vous pouvez voir, celle qui est indiscutable.

Et puis il y a une face peut-être un peu plus invisible, et encore, dans les commissions, nous en parlons, c'est celle sur comment nous travaillons, nous, au service développement économique, Agglomération, comment on travaille de concert pour développer des nouvelles filières, des filières inscrites dans la décarbonation, celles de la carrosserie biosourcée, et là pareil, je veux rendre hommage à Aymeric BOURLEAU qui pilote notre cluster d'innovation Beauvais Rev'Agro, et qui, en innovation première mondiale, ont été capables de sourcer un premier capot en lin. Et là, ça interroge, mais alors c'est une révolution, ce capot biosourcé, ça interroge toute la filière agricole, la chaîne de valeur, comment demain on peut dire à nos agriculteurs « vous avez des débouchés économiques de longue durée qui vont vous redonner de la richesse, qui vont aussi vous sortir de l'ornière », parce que vous aurez compris que les difficultés que rencontre aujourd'hui G.I.M.A., mais globalement tous les machinistes, il suffit de reprendre les articles du début d'année, de regarder le Salon de l'Agriculture, ce sont toutes ces exploitations agricoles qui sont en difficulté en France, mais pas qu'en France, en Europe, peut-être d'un modèle aussi qui est arrivé peut-être à bout de souffle, mais en tout cas de l'assurance que nous avons que le monde agricole est une des clés de survie puisque par essence, nous avons besoin de manger et que face au défi contemporain, mais les défis d'avenir que nous avons devant nous, eh bien l'agriculture, le machinisme agricole, c'est très sérieusement une des clés de la résilience humaine.

Je peux revenir au deuxième point aussi sur la phase invisible, c'est tout le travail que nous faisons avec A.G.C.O. sur la souveraineté énergétique, facteur clé de succès de résilience pour le territoire, autour de l'écosystème hydrogène que nous travaillons et que nous avons pu détailler dans un premier plan sur le masterplan Novaparc,

cet écosystème que nous voulons en consommation d'hydrogène vert produit sur le territoire, produit localement, qui sert le territoire et qui va renforcer la compétitivité de nos entreprises, et ce qu'on appelle en économie doit être un facteur clé de succès.

Donc deuxième contre-vérité, le projet d'avenir a été exposé, largement exposé. S'il faut le réexposer, vous connaissez ma disponibilité pour le faire, nous le ferons en Commission Economique, je le ferai dans une commission beaucoup plus ouverte, et on le fait en réalité du 1^{er} janvier au 31 décembre, on est tout le temps là avec le monde économique.

Sur les licenciements, il y a un dialogue social qui est en cours et a priori il n'est pas satisfaisant, ce dialogue social, je lis régression sociale ou licenciement. Effectivement, pour le moment il n'y a pas de licenciement mais on croit comprendre que les conditions qui vous sont aujourd'hui demandées sont inacceptables.

Il y a une question qui a été posée... On va laisser le dialogue social faire, parce que ce n'est pas le rôle d'une Agglomération d'interférer dans le dialogue social, on peut interroger les dirigeants et on l'a fait, on le fait régulièrement. Après, nous ne sommes pas dans le cas d'une économie planifiée pour laquelle nous pourrions décider à la place de l'entreprise ce qu'elle doit faire. Voilà ces modèles économiques, je ne vais pas rentrer dans le débat des dogmes ce soir, mais ont déjà été tranchés, en tout cas dans les résultats aujourd'hui, il suffit de regarder ce qui se passe en Amérique du Sud, revenons ici en Europe, on voit que ce n'est déjà pas facile, mais en tout cas on pense qu'une partie du capitalisme, un capitalisme vertueux, ça fonctionne, ça crée quand même des emplois.

M. Loïc BARBARAS (suite) : Sur les licenciements, vous avez posé une question aussi sur les réseaux sociaux et puis vous la posez aussi dans cette note, c'est « mais que feriez-vous ? ». C'est finalement le préambule de mon intervention. Qu'est-ce qu'on ferait ? D'abord, il y a la stratégie de développement économique sur le territoire qui vise à réfléchir désormais par pôles de compétence et puis finalement par implantations d'activité unitaires, au coup par coup, comme on avait tendance à faire depuis 30 ans, sans réfléchir aux conséquences sur la chaîne de valeur. Donc ça, je peux vous assurer que j'y veille, je n'ai pas que des amis à cause de ça mais j'y veille, parce que pour nous, on pense qu'à un moment donné, la clé de résilience d'un territoire, c'est d'avoir des pôles de compétence qui soient les plus forts possibles. Autrement dit, le futur parc d'activité sur Nova Park est une des clés de réponse, et notamment un quartier économique qu'on appelle M3 sur la métallurgie, le machinisme, la mécanique, qui est destiné aux entreprises de ces secteurs. Et ces secteurs, ils sont très demandeurs, très friands de profils, de profils très recherchés qui sont valorisés, des profils que vous avez, vous, salariés de G.I.M.A., des profils qui sont des métiers en tension. Et là, si on avait une forte Agglomération du Beauvaisis, la force que nous a donnée Caroline CAYEUX depuis plus de 20 ans, c'est de pouvoir mettre en relation le service public de l'emploi, nos partenaires, le monde économique que nous connaissons parfaitement. Donc sur le M3 qu'on est en train de faire sortir sur Novaparc, c'est une centaine d'emplois à venir que nous avons choisi de favoriser par notre stratégie de développement économique pour notre territoire. Donc notre rôle, Agglomération du Beauvaisis, c'est quoi ? C'est de préparer le territoire pour qu'il puisse faire face à toutes les difficultés qu'il pourrait rencontrer, et là il faut savoir rester humble, il y a des difficultés qu'on ne voit pas venir sur des sujets pour nous de décarbonation, de souveraineté, donc on l'a dit, on a Beauvais Rev'Agro, on a tout le travail qui est fait sur l'écologie industrielle et territoriale, tout le travail sur les filières d'avenir, et puis aussi tout mettre en œuvre pour que les conditions d'implantation d'entreprises soient les plus favorables possible, c'est ce qu'on a fait avec A.G.C.O., on a tout mis en œuvre pour qu'A.G.C.O. puisse se développer sur le territoire et surtout travaille son modèle économique pour être là dans 5 ans, dans 10 ans, dans 20 ans. C'est tout le travail qui est fait sur l'écosystème, notre masterplan, donc le parc d'activité thématique, pouvoir proposer des fonciers de qualité, et je dirais que finalement c'est la stratégie de notre territoire et ça a été exposé même dans le P.A.D.D., il y a un axe développement économique qui est clairement affirmé par le P.A.D.D., c'est pour nous l'essentiel de notre stratégie territoriale. On travaille aussi sur un marketing territorial assez pointu grâce à tout ce qui est fait depuis plusieurs années, ce sont des équipes développement économique aujourd'hui qui sont dédiées aux entreprises, qui travaillent quasiment en mode agence de développement, des équipes qui sont dédiées aux entreprises et qui sont dédiées aux partenaires.

S'il doit y avoir une conclusion, mais je pense qu'on ne va pas nécessairement être d'accord ce soir vous et moi sur la stratégie territoriale, et pourtant je pense qu'elle l'emporte largement en solde d'emplois, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Communautaire, Messieurs les salariés de G.I.M.A., notre travail est de rendre visible la demande de compétences et de les valoriser pour que ces emplois deviennent accessibles, priorité à l'emploi local. Et puis, Mesdames et Messieurs, vos profils font la richesse de notre territoire. Et surtout, demain, vos compétences feront l'avenir de notre territoire. Un territoire qui a choisi de bâtir son P.A.D.D. entre autres sur prioriser l'axe économique pour faire face aux défis contemporains, mais pour faire face aussi aux défis à venir.

Mme Caroline CAYEUX : Madame SECK qui attend son tour.

Mme Marianne SECK : « Ils ont exigé un pont payé avec de l'argent public en contrepartie d'emplois. Et maintenant, après tous les sacrifices qu'on a pu faire sur notre vie de famille, ils suppriment l'équipe du week-end sans contrepartie financière. Et si on refuse, c'est la porte, ils nous poussent à la porte. C'est ça leurs remerciements ? ». Voilà ce qu'on peut entendre en allant discuter avec les salariés en grève. Ce pont, c'était un pont pour l'emploi et finalement ce sont les impôts, Pôle Emploi. Vous nous avez vendu ce pont, qui je le rappelle, a coûté plusieurs millions d'euros à l'Agglo, au Département, à la Région et à l'État, en soutenant que ça allait créer des emplois ou au moins ne pas en perdre. Vous avez fermé l'avenue Blaise Pascal pendant un an avant que les travaux ne débutent, impactant lourdement le quotidien de nos concitoyens qui ont pris sur eux pour la bonne cause. Finalement, ce pont, financé avec les impôts, mène nos administrés vers Pôle Emploi. C'est un mépris total pour les salariés qui ont sacrifié leur vie de famille, parfois depuis 20 ans, en travaillant le week-end et les jours fériés. Aujourd'hui, alors que la Direction d'A.G.C.O. avait promis la création de plusieurs centaines d'emplois, la Direction de G.I.M.A. demande à des salariés qualifiés de régresser en termes d'emploi, mais aussi en termes de salaire. Aucune compensation n'est proposée. Et s'ils refusent, c'est la porte. Monsieur BARBARAS, vous parlez de compétitivité, de stickers, de solde commercial. Monsieur BARBARAS, je n'ai rien entendu d'humain dans votre discours. Vous avez été ému par les licenciements Nestlé. Êtes-vous ému par le devenir des personnes ici présentes ? Vous parlez de profils riches pour notre territoire, savez-vous qu'il leur a été proposé de migrer vers des entreprises hors de notre territoire ? Comment allons-nous conserver ces compétences sur notre territoire si c'est en les faisant régresser dans leurs emplois ? Que A.G.C.O. se cache derrière le fait que ce serait la faute de G.I.M.A., ça n'est pas plus acceptable. Vous l'avez dit, G.I.M.A. est détenue à 50 % par A.G.C.O., donc cet argument n'est pas en understandable. J'ai pour ma part organisé une rencontre entre le député François RUFFIN et les salariés de G.I.M.A. et nous exigerons des comptes au Gouvernement concernant cette situation. Ce soir, nous vous le demandons également, Madame la Présidente, Monsieur BARBARAS, alors, A.G.C.O. vont-ils rembourser les fonds que l'Agglo a investis dans ce pont, étant donné qu'ils ne tiennent pas leurs engagements ? Et d'ailleurs, quelles contreparties ont été signées en échange du financement de ce pont ? Nous n'avons jamais eu d'informations à ce sujet. Vous nous en avez donné quelques-unes ce soir mais le résultat n'est pas satisfaisant.

Mme Caroline CAYEUX : Vous avez écouté Loïc BARBARAS, je voudrais quand même moi aussi dire aux salariés qui sont ici présents qu'ils peuvent compter sur mon soutien total. Je l'ai d'ailleurs dit aux dirigeants et je leur dis quasiment tous les jours, je ne lâcherai rien et je leur ai demandé de me tenir informée sur les avancées sociales que je souhaite et que nous espérons tous. Mais je crois qu'aujourd'hui, c'est vrai que l'agriculture, pour le vivre personnellement, n'est pas au mieux de sa forme et il faut protéger néanmoins les salariés qui dépendent de ces commandes et de ces projets menés par A.G.C.O. via G.I.M.A., comme l'a expliqué Loïc BARBARAS. Donc oui, sachez que quotidiennement, je viens demander des comptes au Président, au Directeur et que je les ai eus pas plus tard qu'hier soir encore vers 21h00. Donc nous sommes sensibles à ce qui se passe sur notre territoire, doublement sensible à ce qui se passe chez A.G.C.O., vous le savez, et vraiment, nous faisons le maximum.

Mme Claire MARAIS-BEUIL : Monsieur BARBARAS, j'ai écouté, du moins j'ai essayé d'écouter attentivement votre longue litane sur l'historique, l'histoire, l'avancée de cette entreprise. Je n'ai simplement pas bien entendu la réponse à la question, c'est-à-dire des licenciements qui sont aujourd'hui proposés à tout ce personnel.

Mme Claire MARAIS-BEUIL (suite) : J'ai entendu que dans votre conception du développement économique, ils retrouveraient peut-être, parce que nous avons un développement économique, peut-être du travail sur d'autres entreprises, mais ce n'était pas très, très clair. Donc aujourd'hui, j'aimerais et je souhaiterais que vous soyez très clair dans vos propositions. Que proposez-vous aujourd'hui, Monsieur BARBARAS, à part faire venir des entreprises sur Novaparc qui pour l'instant n'est toujours pas construit, c'est dans un futur et peut-être un futur lointain, pour tout ce personnel très compétent, comme vous l'avez dit, et qui retrouverait peut-être, du fait de leurs compétences, un travail sur d'autres entreprises, mais dans un avenir à combien d'années, Monsieur BARBARAS ? Votre longue litanie nous a perdu un petit peu dans votre réponse, donc j'aurais aimé un peu plus de clarté dans votre réponse.

M. Franck PIA : Je voudrais tout d'abord également, et tout particulièrement en tant que maire de Beauvais, parce que je sais qu'il y a de nombreux Beauvaisiens qui sont en effet concernés, apporter bien sûr tout mon soutien aux salariés et au personnel de G.I.M.A. qui sont concernés en effet par ce plan. J'espère en tout cas que les discussions avec la Direction pourront aboutir dans un sens favorable pour les salariés qui sont concernés, donc je vous apporte bien sûr mon soutien en ce sens et je sais que la Présidente ne ménage pas ses efforts pour être en lien directement avec le Directeur Général de la société pour qu'effectivement nous puissions aboutir à quelque chose qui soit favorable. J'ai en face de moi ce fameux panneau 13 millions avec un pont = 32 emplois. Je voudrais simplement, et finalement c'est très bien que nous ayons quelques personnes ici qui viennent de cette société, qui représentent cette société, pour vous expliquer que la question du pont s'est posée en ce sens. Je voudrais peut-être prendre les choses un peu à l'envers, quand le Directeur de l'entreprise nous a expliqué, après avoir investi beaucoup d'argent d'ailleurs, je crois 300 millions d'euros pour la reprise du site Nestlé, et je me souviens d'une réunion que nous avons eue avec Monsieur le Préfet à l'époque LE FRANC, où il était question effectivement de la nécessité de réunir ces deux sites en un pour pouvoir constituer un campus industriel qui permet et qui permettrait de maintenir le site et de permettre son développement. Et vous savez, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, je parle tout particulièrement aux collègues de l'opposition, quand vous êtes face à une décision aussi importante qui est de dire on a le choix soit de ne rien faire, en estimant qu'effectivement l'avenue Blaise Pascal, eh bien on ne peut pas la fermer, et que l'idée même d'ailleurs à l'époque du pont ne nous effleurait même pas, puisqu'effectivement on imaginait de pouvoir détourner éventuellement la circulation pour permettre le lien avec la Z.A.C. de Ther. On s'est vite rendu compte que techniquement, c'était très compliqué et qu'il y a eu cette possibilité de construire ce pont. Et si nous avions été, je dirais, je tiens quand même à rendre hommage à la Présidente ce soir, pour cette pugnacité et cette volonté justement de pouvoir trouver des financements et construire ce fameux pont, parce que si nous n'avions pas eu cette possibilité, il est clair, Mesdames et Messieurs, que peut-être ce soir nous nous verrions non pas avec 32 suppressions d'emplois potentiels, bien que ce ne soit pas encore forcément des suppressions puisqu'on peut aboutir à un accord, mais peut-être beaucoup plus, et qu'à terme, c'était aussi la perte de l'entreprise entière qui pouvait s'annoncer dans quelques années. Donc voyez-vous, quand on est face à de tels choix qui ont été effectivement difficiles à prendre, je pense que, et je voudrais rebondir sur ce que disait Madame SECK, il faut faire preuve de beaucoup d'humanité, Madame SECK, pour justement voir l'intérêt de tous les salariés de l'entreprise. Si nous n'avions pas fait ce choix, peut-être que vous nous auriez reproché de n'avoir rien fait pour sauver l'entreprise et de n'avoir rien fait pour permettre son développement.

M. Grégory NARZIS : Je remercie Monsieur BARBARAS pour toutes les explications qu'il nous a fournies, mais justement il y a des questions que je me pose dans ce que vous avez dit, Monsieur BARBARAS, et j'aimerais bien que vous soyez un peu plus précis.

Quand on a eu le débat sur la construction du pont A.G.C.O., vous nous aviez expliqué, et je crois que tous les collègues ici ont été témoins, de l'idée de créer ce campus, cette maison mondiale et que nous allions créer 200 à 300 emplois, etc. Pas une seule fois on nous a évoqué l'idée d'un chantage. Parce que j'entends là, dans les propos de Monsieur PIA, qu'il aurait eu, on aurait eu finalement, si on n'avait pas versé, si on n'avait pas fait le pont, si on n'avait pas versé 13 millions d'euros d'argent public, finalement à terme le site aurait été purement et simplement condamné. Donc ça, c'est la première chose.

Et puis je suis très surpris, parce qu'on ne l'a pas eu une seule fois dans nos débats, pas une seule fois dans nos débats, sur la construction du pont A.G.C.O. Je découvre ce soir, Monsieur BARBARAS, que depuis plusieurs années, je vous cite, « nous connaissons la situation du G.I.M.A. ». Et vous dites juste après, « j'ai fait une note à Madame la Présidente parce qu'il fallait anticiper la disparition potentielle d'un grand opérateur sur le Beauvaisis ». Alors moi, ça, nous ne l'avons pas eu une seule fois dans les débats concernant le pont de l'avenue Blaise Pascal.

Pas une seule fois, Monsieur BARBARAS ou Madame la Présidente d'Agglo, vous nous avez dit « écoutez, globalement, A.G.C.O. ça va, mais le G.I.M.A. ça ne va pas, ça ne va pas, et comme ça ne va pas, il va falloir peut-être qu'on fasse quelque chose ». Pas une seule fois vous nous avez évoqué la situation du G.I.M.A. Donc moi, je la découvre ce soir et en fait je découvre que, encore une fois, il y a des informations qui étaient connues et qui n'étaient pas communiquées au Conseil Communautaire. Ça aurait été intéressant qu'on ait eu ce débat au moment de la décision sur la construction du pont.

La deuxième chose, là aussi je suis assez surpris, vous attaquez la réaction de Monsieur AURY sur les réseaux sociaux et sur l'histoire qu'il n'y aurait pas eu de contractualisation, vous dites qu'il y a eu une contractualisation finalement entre A.G.C.O. et notre Agglomération. Alors je reprends vos propos que vous venez de donner, non, il n'y a pas eu une contractualisation sur le pont, si je vous entends bien, il y a eu une contractualisation, et j'étais là aussi en 2019, il y a eu une contractualisation sur l'aide à l'immobilier d'entreprise, effectivement. Et donc, aide à l'immobilier d'entreprise, contrat, emplois, mais il n'y en a pas eu sur le pont A.G.C.O., il n'y en a pas eu. Donc quand on investit 13 millions d'euros d'argent public et qu'il n'y a pas de contrat en face, oui, ça pose problème, parce que l'argent public aujourd'hui, il est rare. Donc quand on met de l'argent public, on doit exiger un contrat et quand le contrat n'est pas respecté, alors ça pose problème, ça pose problème ! Oui, Monsieur PIA, que ça vous plaise ou non, un contrat est un contrat. Si on ne met pas le contrat... Non mais je vais venir parce qu'on va parler du G.I.M.A, mais il n'empêche... Non, je ne mélange pas tout, il y a 13 millions d'argent public et il n'y a pas de contrat pour les 13 millions d'euros d'argent public. Il y en avait en 2019 pour l'aide à l'immobilier d'entreprise.

Mme Caroline CAYEUX : Monsieur NARZIS, avant que vous continuiez...

M. Grégory NARZIS : Madame la Présidente, le développement de Monsieur BARBARAS a été assez long, j'aimerais bien que vous répondiez après, merci. Mais s'il vous plaît !

Mme Caroline CAYEUX : À condition que vous ne disiez pas des contre-vérités, Monsieur NARZIS.

M. Grégory NARZIS : Je ne vous interromps jamais, Madame la Présidente.

Mme Caroline CAYEUX : L'Agglo n'a jamais donné 13 millions.

M. Grégory NARZIS : Non mais je parle de 13 millions d'argent public. Je ne vous ai pas dit de l'Agglo. Je ne vous ai pas dit de l'Agglo,

Mme Caroline CAYEUX : L'argent public était de l'ordre de 9 millions.

M. Grégory NARZIS : Madame la Présidente...

Mme Caroline CAYEUX : L'argent public était de l'ordre de 9 millions ! Moi, j'en ai assez des fake news que vous balancez sans arrêt !

M. Grégory NARZIS : Il n'empêche, moi, je vous soutiens 13 millions. Ensuite, Madame la... Vous m'interrompez, vous faites les débats, Madame la Présidente, à ce moment-là. Parce qu'en ce moment, vous faites peser votre autorité sur tous les débats. On n'a le droit de rien dire, que ça soit G.I.M.A. ou que ça soit l'aéroport, on a le droit de rien dire ! Mais c'est la vérité, Madame la Présidente, donc je peux finir ? Je peux finir ? Est-ce que je peux finir, Madame la Présidente ? Merci.

Mme Caroline CAYEUX : À condition que vous disiez des choses vraies.

M. Grégory NARZIS : Ah bon, il n'y a pas eu d'argent public sur le pont A.G.C.O. ?

Mme Caroline CAYEUX : Il y en a eu 9 millions, il n'y en a pas eu 13 !

M. Grégory NARZIS : Vous pouvez donner le chiffre pour l'Agglomération et la ville de Beauvais ?

Mme Caroline CAYEUX : 9 millions, ils le savent, 6 millions de l'État...

M. Grégory NARZIS : Non, pas 9 millions, pour la Ville et l'Agglomération.

Mme Caroline CAYEUX : Il y a eu 1,5 million du Département, 1,5 million de la Région et l'Agglo a fait 1 million de travaux avec les ronds-points et la circulation.

M. Grégory NARZIS : Non, non, la ville de Beauvais, vous oubliez la ville de Beauvais, on est d'accord ? Bon. Je peux finir ? Merci.

Juste pour vous dire aussi, quelle est la situation du G.I.M.A. en fait aujourd'hui ? Puisque vous nous dites, tout à l'heure, et c'est vrai, vous avez raison, merci de nous dire ces choses-là, mais aujourd'hui il y a des transmissions aussi qu'utilise A.G.C.O. qui sont faits en Allemagne par Fendt, on est bien d'accord. Donc il y a aussi de la concurrence interne qui est faite. Le G.I.M.A., il est en concurrence avec les Allemands. Et vous savez que, notamment sur la question des dernières transmissions, ça a posé effectivement débat et problème. Donc aujourd'hui, c'est quoi l'avenir du G.I.M.A. ? Parce que le G.I.M.A.,

M. Grégory NARZIS (suite) : il pèse en termes d'emplois sur ce site, il pèse même énormément. Si demain nous nous retrouvons avec des licenciements beaucoup plus massifs du côté du G.I.M.A., on aura beau créer 30 emplois, 50 emplois, 60 emplois côté A.G.C.O., la réalité, c'est que le site, on sera déficitaire en termes d'emplois. Est-ce qu'à un moment donné, dans toutes les discussions, et Madame la Présidente, je vous ai entendu que vous avez eu les dirigeants au téléphone hier, est-ce qu'on peut avoir des perspectives concernant le G.I.M.A. ? Moi, je ne parle pas d'A.G.C.O., je parle du G.I.M.A. Parce que si à la fin on a des destructions d'emplois sur le site de manière massive, on aura mis 13 millions d'euros pour rien. C'est ça la réalité.

Ensuite, dernière chose, Monsieur BARBARAS. Vous avez eu, et je comprends, beaucoup d'émotion sur France Glace. Il se trouve que moi aussi j'étais intervenu à l'époque, j'avais aussi des liens familiaux et au-delà avec France Glace. La situation de Froneri en 2018, vous savez, m'interroge beaucoup, je vous le dis. Elle m'interroge beaucoup parce que Froneri en 2018, c'est une entreprise qui se portait bien, qui se portait même très bien. Il faut savoir qu'à l'été 2018, on a communiqué aux salariés de Froneri le fait qu'ils avaient battu le record de production et que le site était extrêmement compétitif, même si nous savions qu'il y avait des investissements nécessaires à faire sur le site de Beauvais par rapport au site breton. Mais l'entreprise se portait bien. Froneri, la joint-venture de Nestlé et d'autres, fonctionnait très bien. La vente de crèmes glacées était à un très haut niveau. Et donc le site a été fermé. Les choses ont été très, très vite derrière, il y a une négociation avec A.G.C.O. etc. Je ne sais pas ce qui s'est dit entre Froneri et A.G.C.O. à ce moment-là, je ne sais pas. Mais je constate qu'une entreprise qui se portait très bien, dont l'actionnaire Nestlé se portait très bien, affirmait alors qu'elle avait battu son record de productivité. Quand vous dites « oui, il y a eu des choix, on aurait peut-être dû faire des choix sur Froneri », je suis désolé mais c'était un peu compliqué de faire des choix sur Froneri quand on sait que l'entreprise se portait bien et que les communications de l'entreprise et du groupe étaient excellentes, montraient une santé de l'entreprise de manière excellente. C'est la preuve aussi d'ailleurs qu'une entreprise peut très bien se porter et décider de restructurer, de licencier et de fermer un site ; ce n'est pas un problème pour une grande entreprise, ce n'est pas un problème puisque l'humain est une variable d'ajustement. Et dans ce que vous dites tout à l'heure, pour moi, vous êtes quelqu'un d'extrêmement compétent, c'est vrai. Vous nous dites toujours les données, les chiffres etc., c'est vrai, je vous reconnais ça. Mais comme le dit Madame SECK, je pense qu'il y a quelque chose, je pense que ce n'est pas ce que vous pensez au fond de vous-même, mais il n'empêche, quand vous le dites, ça n'y est pas, il y a l'humain. Quand vous dites à un moment donné il y a des choses invisibles qui se font, qui se produisent sur A.G.C.O., oui, mais dans l'invisible, il y a aussi les salariés, il y a aussi ce qu'ils vivent. Et manifestement, ce n'est pas du tout ce qu'on nous raconte comme histoire depuis plusieurs mois. Oui, il y a de la souffrance aussi et en particulier au G.I.M.A. et il faut le prendre en compte. Donc c'est bien, le catalogue de mesures, c'est très bien, mais enfin, on se rend compte qu'il y a une situation humaine qui effectivement est difficile, pose problème, et puis il y a une réaction d'une entreprise qui est brutale. Personne ne peut contester qu'elle est brutale. Le comportement vis-à-vis de ses salariés..., enfin je veux dire, vous l'avez même dit tout à l'heure et Monsieur PIA l'a même dit tout à l'heure, ce n'est pas entendable. Donc il y a aussi cette situation-là qu'il faut prendre en compte. Donc moi, j'entends aussi que quand on réclame des comptes à A.G.C.O. et à G.I.M.A., la question du devenir des salariés et du fait qu'ils n'aient pas de baisse de salaire et qu'ils aient le maintien de leur emploi par rapport à l'argent public qu'on a déployé, c'est une vraie question. Ça ne peut pas être traité de manière secondaire ou invisible.

M. Loïc BARBARAS : Il y a des questions bien sûr légitimes et qui arrivent de partout. Je vais essayer de répondre de manière la plus précise.

La première c'est, pas de confusion, ma note, je dirais feuille de route, en tout cas celle qui animait mes convictions, elles étaient sûres en cas de récession mondiale, ou en tout cas d'une économie qui a vécu un double choc, choc d'offre, choc de production en 2020, la question c'était comment on réagit sur le territoire et comment on fait que notre territoire soit le plus résilient possible. Je n'anticipais pas la fermeture ou à la destruction d'emplois de G.I.M.A., ça n'avait rien à voir. Ce que j'essayais d'anticiper, et je pense que c'est le rôle d'une collectivité, c'est, demain, s'il y a un grand acteur, et on le sait quand on a une entreprise qui pèse 10 % des emplois locaux, je trouve que c'est plutôt à notre avantage, enfin à mettre à notre crédit de réfléchir sur comment on anticiperait demain la destruction de plusieurs milliers d'emplois. C'est comme ça qu'on a construit la feuille de route. Et la seconde c'était, je vous l'ai dit, d'anticiper effectivement..., et le type d'entreprise dans ce cas-là qu'on devra favoriser, les entreprises qui devront s'intégrer sur le territoire pour pouvoir accueillir toutes ces compétences d'une entreprise qui aurait fait le choix de quitter le territoire. Donc je clarifie les choses. Non, je n'anticipais pas. Après, je dis juste on vit tous sur notre territoire et on sait que depuis un petit moment il y a un nombre d'intérimaires chez G.I.M.A. qui a été détruit et ça a été compensé par les emplois créés par A.G.C.O. Et vous n'avez pas le droit de dire que le pont a coûté 13 millions et que c'était la contrepartie de ces 200 emplois, ce n'est pas la vérité. Mais vous le savez aussi au fond de vous, ce pont n'a pas coûté 13 millions et ce n'est pas 13 millions d'argent public qui ont été mis uniquement au solde de la société A.G.C.O.

Sur la deuxième question, sur les investissements, en fait vous apportez de l'eau à mon moulin, oui, Froneri n'investissait plus dans son entreprise et donc elle a fermé, et nous, c'est précisément l'inverse qu'on voulait. En accompagnant cette entreprise, c'est que justement elle sanctuarise ces investissements. Les investissements chez A.G.C.O., de mémoire, ce sont 25 millions d'euros sur les 4 dernières années. Les investissements chez G.I.M.A. ces 4 dernières années, il y a même un plan d'investissement qui se termine en 2025, ce sont 35 millions d'euros, donc 60 millions d'euros qui sont investis par l'entreprise. Alors elle peut avoir tous les moyens du monde, une entreprise américaine, c'est le profit à la fin, qu'est-ce que ça donne, elle n'investit pas 60 millions d'euros sur le territoire pour se dire « dans 1 an ou dans 2 ans, je ferme ». Si elle investit d'ailleurs autant chez G.I.M.A., c'est qu'elle prend conscience qu'on a besoin de faire muter l'outil ou de trouver d'autres débouchés économiques, enfin je ne vais pas rentrer dans la stratégie, mais il y a d'autres possibilités à un moment donné pour maintenir l'emploi. Je reste persuadé, nous sommes persuadés que la volonté d'A.G.C.O./G.I.M.A., et je pourrais peut-être rajouter C.L.A.A.S. puisqu'ils sont dans la joint-venture, c'est de faire de Beauvais son site de production internationale ; c'est sa stratégie. On a sécurisé grâce..., oui, on a accepté l'unification des deux sites. Et comme l'a dit Franck PIA, le maire de Beauvais, différents scénarios étaient sur la table. On ne va pas tout refaire. La solution qui me semblait la plus évidente, c'était d'enjambrer ce site pour qu'il y ait un site unique. Et on l'a fait aussi pour répondre à une difficulté qu'on traînait depuis de nombreuses années, c'était cette saturation sur l'avenir Blaise Pascal, c'est 22 000, 23 000, 24 000 véhicules/jour qui créent de l'hyperpointe et qui empoisonnaient et qui empêchaient une vente de développement aussi sur cet axe nord-sud. Aujourd'hui, les chiffres sont redescendus à 17-18 000 et personne ne peut nier aujourd'hui qu'on a gagné en fluidité. C'est un équipement pour notre territoire, ce pont. Il n'a pas servi qu'à A.G.C.O., et d'ailleurs on l'a gardé dans notre patrimoine, c'est qu'on considérait qu'il était à nous.

M. Loïc BARBARAS (suite) : Sur la question de Madame SECK, je crois que vous me connaissez aussi un petit peu, alors c'est toujours peut-être intimidant ou pas nécessairement évident d'exprimer ses sentiments au micro d'un Conseil Communautaire, mais comment vous pouvez imaginer que je n'ai pas de compassion ou de sentiments envers ces 32 personnes qui, n'ont pas encore perdu leur emploi mais dont je peux comprendre les inquiétudes ? Les inquiétudes qu'ils ont aujourd'hui face aux propositions qu'on leur fait, mais si j'étais à leur place, est-ce que j'accepterais ces conditions ? Très honnêtement,

Messieurs, soyez assurés de notre compassion, de notre volonté de vous accompagner. Et on m'a demandé « qu'est-ce que vous feriez si jamais vous alliez jusqu'au licenciement ? », vous ne l'avez pas choisi, mais si jamais vous étiez là, alors nous, on sera présents, alors nous, on sera avec vous pour vous dire « on a tout fait, on a essayé d'anticiper, on a tout fait pour que demain vous puissiez rester le plus proche de vos logements ». Vous êtes plus de la moitié des salariés qui travaillent qui habitent Beauvais, le Beauvaisis sur cette entreprise, et nous, on a envie de vous avoir sur le territoire et on sait que vous êtes compétents. Les discussions que nous avons avec la G.I.M.A., elles sont celles-là, en disant trouvons les solutions, les propositions qu'ils vous ont faites, c'est de rester..., alors vous les accepterez, vous ne les accepterez pas, vous avez encore du dialogue social à faire, il y a encore un C.S.E. au mois de juin, il faut laisser vos représentants syndicaux, et puis la pression que vous mettez aujourd'hui est un outil qui permet aussi de peser sur les négociations. Vous savez aujourd'hui que vous êtes sur un territoire qui a une stratégie pour vous accompagner, vous savez aujourd'hui que vous avez l'entière responsabilité du Conseil Communautaire à vos côtés, qu'on vous soutient et je peux vous assurer qu'on est très touchés par votre situation.

Mme Roxanne LUNDY : Monsieur BARBARAS. C'est vrai qu'on travaille très bien parce qu'on travaille toujours en transparence. Ça, c'est quelque chose de très agréable dans notre commission, c'est un travail qu'on arrive à faire, et c'est pour ça que d'ailleurs on a voulu poser une question orale ce soir pour qu'on puisse faire un état des lieux des discussions, de là où on en était et surtout pour qu'on puisse commencer à apporter des réponses aux salariés qui se sont déplacés.

Beaucoup de choses ont été dites. Je veux simplement insister sur une chose, c'est que, Monsieur BARBARAS, vous donniez la liste des emplois créés, notamment des postes d'intérim. En revanche, je le dis, nous devons regarder l'ensemble du site parce qu'aujourd'hui il y a des salariés qui travaillent en semaine au G.I.M.A. qui sont reclassés chez A.G.C.O., et donc cette situation fait que sur le papier on a de la création d'emplois, on a de l'embauche au niveau de l'A.G.C.O., alors qu'en fait nous avons des salariés qui sont finalement toujours les mêmes, qui travaillent toujours sur le même site, et là nous proposons demain à d'autres salariés d'intégrer, de travailler chez A.G.C.O., mais pour des salaires qui sont plus faibles et avec des conditions de travail qui sont moins satisfaisantes. Donc on ne peut pas dire A.G.C.O. s'engage sur de la création d'emplois et tout miser sur les promesses de création d'emplois, et à côté de cela, ne pas avoir un minimum de regard sur les conditions de ces créations d'emplois. Parce que des baisses de salaire avec des conditions plus mauvaises au travail, il n'y a personne ici, mais personne qui les accepterait. D'ailleurs, Madame la Présidente, il faudrait que vous regardiez le document qui a été transmis aux salariés parce que vraiment, quand je dis que personne n'accepterait, on demande aux salariés de classer tout un tas de choix, de trier des propositions qui sont faites, et ils ne savent pas où ils vont se retrouver. Donc c'est un peu comme si nous, on remplissait un document, par exemple choix 1 Ministre ; choix 2 Président de l'Agglomération ; choix 3, Maire, et puis en fait on ne sait pas, et à la fin, une semaine après, on nous appelle et on nous dit « voilà ce qui a été décidé ». C'est quand même complètement hallucinant.

Mme Roxanne LUNDY (suite) : On n'accepterait jamais ce type de situation les uns les autres dans nos vies personnelles. Et donc on ne peut pas accepter que ces situations soient imposées à des salariés qui sont des travailleurs qualifiés et qui ont 15, 20, 30 ans de boîte. Et j'insiste sur une chose, c'est que j'ai bien entendu ce qui a été dit, mais je ne vois pas encore la réponse à la question qui est posée, où en est-on du dialogue social ? Où en est-on du dialogue avec ces entreprises ? Pour une raison toute simple, c'est qu'en effet, une fois que de l'argent public a été mis sur de la table, et on ne va refaire ce soir les débats sur le pont, on en a eu et on en a eu beaucoup, ce n'est même pas le sujet. Mais quand de l'argent public, plusieurs millions d'euros, a été engagé dans un moment où en effet l'argent se fait rare et où nous sommes contraints les uns les autres de faire des choix. Nous le savons, c'est dur quand on est un élu local en ce moment, on est obligé de faire des choix parce que la situation n'est pas simple. Eh bien on ne peut pas dire « ah mais vous comprenez, on ne peut rien exiger des entreprises parce qu'on n'est pas dans une économie planifiée, par contre ne vous inquiétez pas, on leur a montré qu'on était là pour les soutenir ». La moindre des choses, c'est d'avoir un rôle de facilitateur, mais aussi d'aller défendre des conditions et un dialogue social satisfaisant pour des salariés qui sont des habitants du Beauvaisis et des habitants de notre territoire, et en particulier, quand dans les propositions qui leur sont faites, il y a le fait de quitter le territoire pour aller par exemple sur Méru. Donc ça, ce sont des vrais sujets et nous avons une marge de manœuvre, je crois, sur le sujet.

Je voudrais simplement répondre à votre proposition, Madame la Présidente. Vous avez dit que vous seriez ravie d'écouter ce que les salariés avaient à dire. Nous avons ce soir dans le public le représentant syndical. Peut-être que nous pourrions lui laisser la parole tout simplement pour que nous puissions toutes et tous l'écouter, entendre ce qu'il a à dire, de manière à ce que tous ensemble derrière nous soyons plus armés aussi pour aller les défendre, parce que c'est notre responsabilité quand on est un élu de ce territoire, on doit se battre pour préserver les compétences et les talents de notre territoire et pour ne pas laisser sur le carreau des salariés. Je crois que toutes et tous ici, nous sommes attachés à la défense de l'emploi. Mais l'emploi, ce n'est pas que dans les mots, c'est aussi des situations de vie, des conditions de travail, des conditions de mépris parfois inacceptables et là, on a la possibilité toutes et tous d'agir. Donc je crois qu'entendre le représentant syndical qui est présent ce soir nous permettrait à toutes et tous d'être mieux armés pour les défendre. Je vous remercie.

Mme Caroline CAYEUX : Madame LUNDY, et je m'adresse aux salariés, je vous propose de vous recevoir demain ou que j'aie éventuellement organiser une réunion ici plus sereinement. Il y a 53 maires ici qui veulent aboutir sur le Conseil Communautaire, mais moi, je vous propose, avec le maire de Beauvais, avec Franck PIA, de vous recevoir. Nous l'avons souvent fait quand il y avait des crises sociales dans les entreprises. Je me souviens de Bosch par exemple. Je pense que Franck PIA ouvrira son bureau et nous pourrons ensemble vous recevoir.

Mme Leila DAGDAD : Je sais que je suis petite et dans le fond de la salle, mais je vais quand même prendre la parole, je me permets. Je rebondis un peu sur ce que j'ai entendu. Au début, Madame la Présidente, j'ai une question à vous poser, vous nous avez indiqué avoir régulièrement au téléphone les membres de la Direction de A.G.C.O./G.I.M.A., mais ce que je voudrais savoir, c'est qu'est-ce qu'ils répondent concrètement par rapport au mouvement de grève des salariés ? Ils doivent quand même répondre quelque chose quand vous les avez au téléphone ?

Mme Caroline CAYEUX : Madame DAGDAD, oui, j'ai les dirigeants au téléphone, j'ai échangé avec eux parce que je veux qu'ils rendent des comptes sur ce qui va se passer avec les salariés. J'avais besoin d'explications, et avec Loïc BARBARAS, nous avons eu des entretiens téléphoniques à ce sujet. C'est important pour que les choses se passent normalement, je recevrai demain si c'est possible, avec le maire de Beauvais, les salariés ou une délégation de salariés qui sont ici présents. Mais les dirigeants, je leur demande des comptes puisqu'en effet, il y a eu une aide publique, il me paraît normal qu'ils rendent des comptes. Ils m'ont assuré qu'il n'y avait pas de licenciements à ce jour, qu'il y avait en effet quelques reclassements, mais je veux m'entretenir maintenant avec les salariés en direct avec le maire de Beauvais.

M. Thierry AURY : Déjà beaucoup de choses ont été dites, en tout cas sur l'avancée du débat. Je note votre proposition de recevoir demain une délégation. Ceci étant, je trouve un petit peu dommage, on aurait tout à fait pu déjà bénéficier d'une intervention, qui toute façon sera de quelques minutes, d'un des représentants de ces salariés et qu'on puisse tous l'entendre, ce qui n'enlève rien ensuite à la proposition que vous avez faite d'une réunion, qui peut-être un petit peu plus élargie, vous-même et le maire de Beauvais, même si bien évidemment vous êtes tout à fait légitimes. Mais peut-être, ça pourrait être élargi à d'autres élus qui le souhaitent.

En tout cas, puisque tout à l'heure j'ai été mis personnellement en cause par Loïc BARBARAS, ce que je note simplement, je ne vais surtout pas polémiquer là-dessus, mais ce que je note surtout, c'est que peut-être que cette vidéo qui a fait 5 000 vues et surtout la mobilisation de ces salariés depuis maintenant une semaine ont conduit à ce qu'aujourd'hui, après une semaine de silence assourdissant de votre part, vous ayez des propos assez durs d'ailleurs, puisque j'ai noté que vous indiquiez que c'était inacceptable, que vous étiez tout à fait aux côtés des salariés, que vous ne compreniez pas cela, donc j'ai bien, nous avons tous bien noté cela et j'espère que tout ça va conduire à des discussions fermes. Vous nous dites que vous en avez déjà eu, je l'imagine bien, avec les dirigeants de l'entreprise et puis avec les salariés. Monsieur BARBARAS, vous avez indiqué que nous n'étions pas dans une économie planifiée. En tout cas, nous sommes dans une économie où les collectivités et l'État peuvent mettre beaucoup d'argent public, plusieurs millions pour financer un investissement qui au départ n'est demandé que par une Direction d'entreprise qui n'est pas une P.M.E. mais qui est un grand groupe mondial, et quand vous avez indiqué les montants d'investissement qui ont été réalisés, on voit bien, je veux dire que le coût du pont était tout à fait absorbable par la multinationale A.G.C.O. Certes, nous ne sommes pas dans une économie planifiée, mais en tout cas quand il y a de l'argent public, cet argent, nous en sommes comptables au nom des citoyens et des comptes doivent être rendus. C'est ce qu'on fait d'ailleurs pour la moindre petite subvention de quelques centaines d'euros à une association, je ne vois pas pourquoi, lorsqu'on finance un investissement sur plusieurs millions pour une multinationale, il n'y aurait pas la même exigence, la même rigueur. Et il est bien dommage effectivement, mon collègue Grégory NARZIS l'a relevé, que pour cette opération il n'y ait pas eu un engagement écrit, ferme, des conditionnalités données à ce financement public et sur lequel l'entreprise devrait rendre des comptes aujourd'hui. Mais j'ai noté quand même que vous alliez leur demander, donc nous allons nous aussi être très attentifs à la suite des choses et au fait que vous nous teniez informés, d'ailleurs je pense qu'il ne faudrait pas attendre le prochain Conseil d'Agglomération, mais nous souhaiterions avoir des éléments de ces discussions que vous avez avec les Directions, des éléments sur lesquels vous avez avancé, des discussions avec les salariés, de comment avancent les choses. Tout ça, on a besoin d'éléments précis, ça ne peut plus tout ça se décider à quelques-uns comme s'est décidée cette opération du pont, parce que nous n'avons jamais mis en cause le fait que l'entreprise souhaite réunir ces deux sites, on en comprenait tout à fait l'intérêt.

M. Thierry AURY (suite) : Ce que nous avons mis en cause, c'est l'absence totale de concertation, de démocratie, de discussions pour élaborer ce projet, d'ailleurs y compris avec les salariés eux-mêmes de l'entreprise qui avaient peut-être des choses à dire, parce qu'eux aussi là-dedans, y compris quand je vois, c'est une petite parenthèse, mais comment les conditions de circulation le soir à la sortie du site Massey Ferguson n'ont pas été améliorées par la construction du pont, peut-être que les salariés, en les associant, auraient eu des idées à donner sur cette question. Je referme la parenthèse. En tout cas, on souhaite que vous nous teniez au courant vraiment très régulièrement de toutes ces discussions.

Je souhaite, Monsieur BARBARAS, vous avez indiqué, mais donc on prend quelques notes comme ça à la volée, mais des chiffres, on va dire sur les 10 dernières années, de l'ensemble des emplois chez A.G.C.O. au G.I.M.A., entre les intérimaires et les emplois en C.D.I. Nous souhaiterions avoir tous ces chiffres et que vous nous les donniez, de manière aussi à ce qu'on puisse les confronter avec ceux dont disposent les salariés et leurs représentants. Parce qu'on le sait bien depuis quelques années, les chiffres valent sur le site Massey Ferguson, on nous annonce que les communiqués sont toujours des communiqués de victoire sur des créations d'emplois. Par contre, il n'y a jamais aucun communiqué quand on supprime à l'appel des centaines de contrats d'intérim. Or, derrière un contrat d'intérim, il y a un homme, il y a une femme qui avait un boulot et dont c'était la vie et qui se retrouvent jetés. Regardez y compris sur les réseaux sociaux, il y a des témoignages de gens qui disent « oui, je bossais là depuis plusieurs années et du jour au lendemain... », mais ça me fait aucun gros titre, on peut supprimer 250 contrats intérimaires, ça ne fait aucun titre, ce n'est pas un plan de licenciement, c'est une fin de contrat. Mais au total, ce sont bien des emplois avec des gens derrière, des hommes, des femmes qui vivaient et qui sont supprimés.

Donc nous, nous sommes très intéressés, c'est la deuxième demande pour avoir ces chiffres précis année par année, C.D.I., intérim pour A.G.C.O. et pour le G.I.M.A.

Et puis, a été évoqué par Grégory NARZIS qui rebondissait sur votre intervention, Monsieur BARBARAS, sur le devenir du G.I.M.A. On aurait besoin là aussi d'y voir plus clair. Et il y a une proposition tout à l'heure que les dirigeants de l'entreprise puissent être auditionnés par notre assemblée. Eh bien moi, j'appuie cette demande et je la porte également ; c'est une troisième demande que nous formulons, d'avoir une audition des dirigeants de cette entreprise à qui nous avons accepté de financer largement un investissement, ils nous doivent effectivement des comptes, pas qu'à vous, Madame la Présidente, à nous tous et aux habitants.

Et donc je regarde un article dans la presse de ce jour qui indique une déclaration du Directeur des Ressources Humaines du G.I.M.A. et qui nous dit, « justifie cette décision par une forte baisse d'activité, de 132 transmissions de tracteurs fabriqués par jour en juin 2023, G.I.M.A. devrait passer à 61 le 17 juin ». Mais il ajoute « c'est cyclique, nous savions que nous allions avoir une baisse, mais certainement pas de cette ampleur et aussi soudaine ». Donc si je suis ce qu'il dit, si c'est cyclique, et je le souhaite, donc il y a une baisse temporaire d'activité, c'est déjà arrivé dans la période passée. Il n'y a donc aucune justification de jeter dehors des salariés très qualifiés, et donc vous nous parlez de l'augmentation de la performance, d'optimiser les choses, on a là des gens qui sont des ouvriers très qualifiés, qui ont plus de 20 ans d'ancienneté, donc il n'y a aucune raison, si c'est cyclique, de les jeter dehors. Il y a des dispositions à trouver temporaires, en accord avec eux, avec leurs représentants, mais de manière à ce qu'on étudie toutes les possibilités qui maintiennent l'emploi. Et il ne peut pas être question qu'on leur dégringole le salaire de 500 € par exemple, personne ici ne l'accepterait. Donc il faut que toutes les solutions soient étudiées, alternative aux licenciements et puis pas seulement, je veux dire la honteuse liste de 13 propositions,

M. Thierry AURY (suite) : ils devaient tous remplir de 1 à 13 les propositions en leur disant que sinon on en tenait pas compte, mais que de toute façon la Direction disait « attention, nous ne pouvons pas garantir le respect de l'ordre de priorité que vous aura indiqué », c'est-à-dire qu'on pouvait se retrouver, même si on l'avait mis en 13^{ème} position et ils n'ont pas accepté ce chantage, on pouvait se retrouver pour quelques mois à Méru sans garantie aucune sur l'avenir. Donc il faut évidemment demander à la Direction qu'elle renonce à ça et qu'elle étudie des choses sérieuses avec les salariés et leurs représentants, nous leur devons cela. Donc tout doit être fait avec cet objectif-là. Donc j'ai dit et je le renouvelle : 1, Madame la Présidente, vous nous tenez au courant très régulièrement de toutes les discussions que vous avez avec les dirigeants ; 2, nous souhaitons que la réunion, le rendez-vous que vous proposez aux représentants, à une délégation de salariés, leurs représentants, nous souhaiterions qu'elle soit plus élargie que vous-même et le Maire, mais à d'autres élus intéressés ; 3, Monsieur BARBARAS, nous avons besoin de tous les chiffres depuis au moins 10 ans, année par année, G.I.M.A., A.G.C.O., C.D.I., intérim, qu'on puisse suivre et confronter avec les salariés eux-mêmes ; et puis il y a cette audition, 4^{ème} point, et j'en terminerai là, des dirigeants de l'entreprise qui serait tout à fait justifiée.

Mme Caroline CAYEUX : Je vous ai entendu, Monsieur AURY.

M. Thierry AURY : Je ne vous ai pas entendue, Madame la Présidente, vous avez dit que vous m'aviez entendu, c'est-à-dire que vous actiez ces demandes, c'est bien ça ?

Mme Caroline CAYEUX : Je n'acte pas ces demandes, je les entends. Point.

M. Mamadou BATHILY : Je pense que c'est la première fois que je prends la parole au sein de ce Conseil, parce qu'il y a une raison. La raison est très simple, je suis un ancien salarié de ce site et également j'ai des amis aujourd'hui qui y travaillent, j'ai des voisins aussi. Et d'autre part aussi, ceux qui travaillent là-bas, comme on l'a dit, une bonne majorité sont nos concitoyens au sein de cette Agglo. Donc rien que pour cette raison, je ne pouvais pas quitter ce Conseil sans prendre la parole. Donc j'apporte toute ma solidarité à ces 32 salariés dont leurs emplois sont plus que menacés. Ce qui se passe chez G.I.M.A. est d'une gravité inqualifiable. Il s'agit de l'avenir de pères et mères de famille, dont leurs emplois sont plus que menacés suite aux annonces violentes de leur employeur. Disons-le clairement, ces annonces n'ont que pour finalité de licencier 32 salariés en poste depuis plus de 20 ans avec un savoir-faire spécifique. Pour rappel, notre Conseil d'Agglomération a engagé des fonds publics pour soutenir le développement de G.I.M.A. Le but était très simple, c'était pour préserver des emplois et aussi en créer d'autres. Je pense que le débat n'est pas est-ce qu'on devait investir ou pas, je pense que là en tout cas le monde serait d'accord pour dire avec moi qu'on devait investir, le débat n'est pas là.

C'est juste, comme vous l'avez dit, Madame la Présidente, après ces fonds publics investis, on demande juste à avoir un compte-rendu de ce qui a été fait, des engagements qui ont été pris, faire un état des lieux par rapport à tout ça. Ces 32 salariés qui sont en poste depuis au moins 20 ans, je rejoins ceux qui l'ont dit avant moi, ne doivent pas être une variable d'ajustement, ce sont plutôt les dividendes qui doivent l'être.

Madame la Présidente, nous comptons sur votre engagement pour mettre tout en œuvre afin de demander à l'entreprise G.I.M.A. d'asseoir son projet de licenciement. Je vous remercie.

Mme Caroline CAYEUX : Merci Monsieur BATHILY. Madame SECK et ensuite on va conclure puisque je recevrai demain les salariés.

Mme Marianne SECK : Je rejoins Monsieur BATHILY et Monsieur AURY. Effectivement, les investissements publics ne peuvent pas se faire sans contrepartie. Et d'ailleurs, il y a quand même eu des choses qui ont été dites sur les investissements au niveau du pont. Au niveau des calculs, il y a des choses à préciser parce que 1,5 million du Département, 1,5 million de la Région, 9 millions de l'Agglo, 6 millions de l'État, enfin ce sont les chiffres que vous avez donnés, donc si vous pouvez apporter des précisions sur ça, ce serait bien. Effectivement, on ne peut pas investir des millions d'euros d'argent public sans garantie, notamment de maintien des emplois. D'ailleurs, il faudrait aussi que..., vous entendrez les salariés demain mais ils vous alerteront sur la situation, c'est que ça, c'est la première vague seulement. Là, on supprime les équipes de week-end. Mais derrière, l'objectif c'est potentiellement de supprimer aussi les équipes de semaine. Donc entendez les craintes, écoutez les salariés qui sont ici, ce sont des vies qui risquent d'être cassées, alors qu'on a investi en plus des millions d'euros pour ne pas que ça arrive justement. Et comme l'a dit Monsieur BATHILY et comme l'a dit Monsieur AURY, la question n'est pas de savoir s'il fallait investir ou pas, la question est de savoir est-ce qu'on a des garanties de maintien de nos emplois derrière ; c'est ça la question.

Mme Caroline CAYEUX : Monsieur CHISS sur les chiffres, s'il vous plaît.

M. Lionel CHISS : Je vais parler des chiffres mais je voulais quand même d'abord dire qu'au-delà des chiffres, évidemment, j'apporte tout mon soutien aussi aux salariés qui sont ici. De par mon métier, je travaille tous les jours avec des chefs d'entreprise qui se battent pour leurs salariés, tous les jours, et je peux vous assurer que les chefs d'entreprise se battent tous les jours pour conserver l'emploi dans leurs entreprises et sur leur territoire. Je sais ce que c'est, je sais ce que c'est à la fois la décision d'un chef d'entreprise et je sais ce que c'est la difficulté que peuvent rencontrer des salariés qui sont dans ce genre de situation. Donc vraiment je voulais..., parce que les chiffres c'est quelque chose, mais je voulais vous dire vraiment que je comprenais et que je vous apportais tout mon soutien aussi.

Sur les chiffres, parce qu'il y a beaucoup de chiffres, je ne voulais pas intervenir parce que je voyais bien que ce n'était pas clair sur les chiffres, mais comme Madame SECK repose la question, je vais redonner les chiffres précis parce qu'effectivement c'est important. Parce que déjà, on parle de T.T.C. et de hors taxes, on mélange les deux et du coup on ne sait plus de quoi on parle. Quand on parle de 13 millions d'euros, c'est le coût T.T.C. du pont, pas le coût hors taxes déjà. Oui, Madame LUNDY, c'est le coût T.T.C. du pont.

Donc ça fait hors taxes 10,9 millions, quasiment 11 millions hors taxes de pont financés à hauteur d'environ 9 millions, 8 928 000 €, par les collectivités locales ; 1,5 million, effectivement, la région des Hauts-de-France ; 1,1 million, le Conseil Départemental ; l'État, 6 millions d'euros ; et la différence, effectivement, un peu plus de 1,5 million, l'Agglo du Beauvaisis. Ça, c'est déjà pour les chiffres.

Ça permet de ramener la contribution de l'Agglo du Beauvaisis sur le coût de cet ouvrage, et je dis cet ouvrage parce que c'est un ouvrage public, je voudrais le rappeler ici, puisqu'on n'arrête pas depuis tout à l'heure de mélanger la subvention à une entreprise et la construction d'un ouvrage public, on est bien ici sur la construction d'un ouvrage public. Certes, la construction d'un ouvrage public dans un contexte particulier économique, d'un besoin de regroupement de deux sites industriels, mais avant tout quand même un ouvrage public qui ne sert pas seulement à l'entreprise A.G.C.O. et G.I.M.A., mais qui sert à tous les usagers de cette route. Et, comme l'a rappelé Loïc BARBARAS, qui en plus apporte davantage de fluidité dans le trafic.

M. Lionel CHISS (suite) : Je vous rappelle aussi la construction des 3 ronds-points précédemment, là c'est un investissement pour tout le monde qui a permis de passer cette période difficile de fermeture, et là aussi où la ville de Beauvais et l'Agglo du Beauvaisis ont mis de l'argent sur la table. Ne confondons pas entre 13 millions T.T.C. et 11 millions hors taxes déjà. Et je voudrais vous rappeler aussi, vous connaissez le fonctionnement des finances publiques, nous allons récupérer du F.C.T.V.A... Ça vous fait rire, Madame LUNDY, mais je ne comprends pas pourquoi parce que c'est très simple en fait, mais peut-être que vous avez du mal avec les chiffres. On va récupérer environ 2 millions d'euros de F.C.T.V.A. qui vont servir justement à, puisque nous avons une Autorisation de Programme de plus 13 millions d'euros dans nos comptes, qui vont servir à en plus accompagner la requalification de la Z.A.C. de Ther qui est programmée pour continuer à faciliter le développement de cette zone.

Je voulais rappeler les chiffres, rappeler que ça n'était pas une subvention à une entreprise et rappeler que c'était bien un ouvrage public. Je ne veux pas rajouter en plus d'autres éléments même si j'aurais beaucoup de choses à dire sur le débat, mais je ne veux pas en rajouter. Je pense que maintenant il faut attendre, laisser la rencontre de demain et la négociation avec les partenaires sociaux.

M. Mohrad LAGHRARI : Je ne vais pas être très long. Tout d'abord, les salariés, ce n'est pas demain qu'ils peuvent vous rencontrer apparemment, je ne sais pas si vous êtes au courant mais c'est plutôt lundi, si je ne me trompe pas. Ils souhaiteraient plutôt lundi, ils ne sont pas disponibles demain donc je préfère le dire au micro pour que tout le monde le sache. Ils travaillent, c'est l'équipe du week-end comme vous le savez, donc ils ne peuvent pas être présents ce week-end. Madame la Présidente, je me suis permis, après avoir reçu un message, d'aller les voir et c'est plutôt lundi, la demande.

Mme Caroline CAYEUX : Lundi, malheureusement, ce n'est pas possible pour nous, donc ça sera mardi matin alors.

M. Mohrad LAGHRARI : Écoutez, apparemment il n'y a pas de souci donc je me permettais de faire le relais pour qu'il n'y ait pas d'incompréhension.

Mme Caroline CAYEUX : Madame MOULA est là-bas, ils avaient donné leur accord.

M. Mohrad LAGHRARI : Oui, oui, c'est pour ça, comme il y a eu un manquement, je préférerais le dire publiquement pour qu'on n'ait pas un raté ce week-end et que lundi on apprenne qu'il n'y ait pas eu de rencontre pour ne pas que les choses s'enveniment. Je sais que vous avez l'impression qu'on est des trublions parce qu'on prend la parole, mais non, on est au service de notre Agglo. J'assistais à une réunion dernièrement et il y a un élu qui a dit que l'Agglo, c'est une aventure humaine, on la vit comme une aventure humaine sur d'autres dossiers ; moi, je la vis comme ça. Quand vous êtes venue me chercher, Madame la Présidente, c'était dans cet esprit que je vous ai rejoint, et quand je vois les visages qu'il y a là-bas, ce sont des personnes qui ont grandi essentiellement à Beauvais, aux alentours de Beauvais, donc j'ai grandi avec eux pour l'essentiel. Certains sont des amis, des membres de la famille et c'est pour ça que je m'excuse de m'être emporté, Monsieur le Maire, tout à l'heure, mais je ne peux pas permettre de laisser quelqu'un leur parler comme ça même si ça pouvait vous déranger. Ce n'est pas possible quand on sait ce qu'ils sont en train de vivre.

M. Mohrad LAGHRARI (suite) :Donc je vous le dis, je m'excuse de m'être emporté, Monsieur le Maire, mais je ne m'excuse pas pour le fond, je m'excuse pour la forme. Je ne regrette pas, je vous le dis juste que je me suis emporté, je sais reconnaître quand parfois je m'emporte.

Madame la Présidente, les salariés sont venus aujourd'hui pour recevoir de la force de notre part. Je vous remercie vous, Madame la Présidente, pour les mots que vous avez utilisés, Franck PIA aussi, Monsieur le Maire de Beauvais, parce qu'en fait là, ils se sentaient un peu seuls cette semaine, ils se sentaient seuls face à leur employeur, face au patron, et là ils vont repartir ce soir avec un peu plus de force, en se disant que les élus de l'Agglo du Beauvaisis, dans leur ensemble, leur ont donné de la force. Et vous savez très bien que sur la table des négociations, ça va jouer. C'est ça qu'ils ont demandé. On ne demande pas autre chose. En fait nous, qu'est-ce qu'on est ? On est nous des élus du peuple, on n'est pas des élus du patronat, on est des élus du peuple, donc on est là pour..., excusez-moi de parler comme ça, les petites gens, nos concitoyens et nous-mêmes et tous nos concitoyens de l'Agglo. En fait, quand le patronat, vous les appelez et que vous leur mettez de la pression, ils vont faire encore plus attention. Donc continuez à leur mettre la pression parce que plus ils auront de la pression, ils ne vont plus partir, parce que maintenant on a participé financièrement à faire le pont, etc. Loïc a dit beaucoup de choses, tout ce qu'on met en place pour les accompagner. Et nous, on ne veut pas salir l'image d'A.G.C.O. Ce n'est pas notre objectif de vouloir mettre à mal l'entreprise. On veut juste signaler qu'il se passe quelque chose à G.I.M.A. Et je ne voudrais pas que l'année prochaine on revienne parce qu'il y a une autre équipe qui soit licenciée. Vous savez très bien comment ça commence, ça commence par les équipes du week-end, pourquoi ? Parce que les équipes du week-end, ce sont les contrats les plus chers. Et ensuite, ça va être qui ? Les contrats de soirée, ensuite les contrats des 5x8, etc. Et après, on n'aura que nos yeux pour pleurer, on se dira on n'a pas vu les choses venir. En fait, on devrait les remercier d'être là ce soir et en plus ils sont tellement dignes. Vous aurez vu cette semaine, ils étaient disponibles pour discuter, ils sont prêts à accepter un certain nombre de choses, mais ce qu'on leur propose là, c'est inacceptable. C'est juste inacceptable, c'est inimaginable et c'est inhumain. On sait que c'est la culture américaine, mais on est en France. À un moment donné, on a le droit français, on a aussi une culture ici en France qu'on doit défendre, et avec tout le respect que j'ai pour nos amis les Américains qui investissent ici, il faut aussi qu'on défende le savoir-faire français.

Madame la Présidente, je vous remercie de vous positionner aux côtés des salariés. Je remercie Loïc BARBARAS parce que je le sais, son émotion est sincère et je sais que les gens que je connais, ce sont les mêmes qu'il connaît aussi et je sais très bien que tu ne lâcheras pas, je te le dis, je sais que tu as été sincère, je sais que tu ne trahiras pas. Merci à Monsieur le Maire aussi de Beauvais de peser de tout votre poids pour qu'à un moment donné, on défende nos concitoyens Beauvaisiens face à ces grandes entreprises qui parfois prennent des décisions qui ne sont pas dans notre intérêt. Donc merci à vous.

Mme Caroline CAYEUX : Très bien, nous passons donc... Messieurs, merci. Je confirme que mardi 17h00, il paraît que ça vous convient ? C'est géré avec vous, c'est ça ? Donc ici à l'Agglo, avec le Maire de Beauvais et Loïc BARBARAS. Au revoir.

Dossier numéro 1, revenons à Lionel CHISS pour la première délibération.

001 - Approbation des comptes de gestion 2023 - budget principal et annexes

M. Lionel CHISS : Encore des chiffres. Il s'agit du dossier numéro 1 de l'approbation des comptes de gestion puisque les deux délibérations numéros 1 et 2 portent sur les comptes administratifs. La première, c'est conformément évidemment aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, nous devons proposer au Conseil Communautaire de considérer les comptes de gestion de l'Agglomération du Beauvaisis qui ont été établis par le comptable public et qui n'appellent aucune observation et qui sont conformes à nos comptes administratifs établis par la collectivité. Donc là, c'est simplement l'approbation des comptes de gestion du comptable public.

Donc l'approbation du compte de gestion du contact public, est-ce qu'il y a des questions ?

Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? C'est **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie.

Merci Mesdames les Maires de faire remarquer que vous avez travaillé en Commission. D'ailleurs, je vois que certaines personnes, ça ne les intéresse ni en Commission ni en Conseil Communautaire, mais ça, c'est comme ça ! Mais ce n'est pas important les comptes, on voit bien, ils ne les comprennent pas de toute façon.

002 - Approbation des comptes administratifs 2023 - budget principal et annexes

Mme Caroline CAYEUX : Dans les séances où le compte administratif, mes chers collègues, est débattu, le Conseil Communautaire élit son Président, et donc je vous propose de confier la présidence à Lionel CHISS.

Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Lionel CHISS, je lui passe la présidence.

M. Lionel CHISS : Nous avons à juger ce soir de l'exécution des budgets 2023, du budget principal et de 11 budgets annexes, l'assainissement, l'eau potable, l'assainissement non collectif, les mobilités, la station gaz naturel pour véhicules et les zones d'activité. Pendant ce temps-là, vous avez un petit PowerPoint avec quelques chiffres qui vont s'afficher sur l'écran et qui reprennent ce que je vais vous dire maintenant. De cet ensemble, je vous propose un examen général et après je vous proposerai, après le débat, de les voter.

En ce qui concerne le budget principal, je vous souhaite relever les points saillants suivants. Après 2021 et 2020 qui étaient considérées comme des années hors normes, 2022 avait été marquée par un retour à une certaine normalité, et l'année 2023 démontre la montée en puissance de l'Agglo du Beauvaisis sur l'ensemble de ses compétences, et les comptes de notre collectivité, comme vous allez le voir, en témoignent. Je vais ici remercier Madame la Présidente pour sa confiance, aussi particulièrement saluer l'ensemble des services, en particulier Anne-Sophie FARDEL, la Directrice des Finances, tous les élus communautaires, et à travers eux, tous les élus et les services des communes qui composent notre Agglo qui ont su accélérer pour continuer à assurer un service public de qualité, car il ne faut jamais oublier la réalité de terrain derrière les chiffres.

Comme je le souligne depuis plusieurs années, la situation financière solide de notre collectivité, avant la crise que nous avons connue en début de mandat, qui avait été soulignée par la Chambre Régionale des Comptes, nous a permis de traverser cette période sans dégâts financiers, et les comptes 2023, après ceux de 2022, présentent une consolidation de cette situation.

M. Lionel CHISS (suite) : En ce qui concerne le budget principal, le résultat d'exécution 2023 est positif de 5,5 millions d'euros en fonctionnement et de 3,4 millions d'euros en investissement, soit un résultat cumulé 8,6 millions d'euros en fonctionnement et moins 1,9 million d'euros en investissement si on prend en compte les résultats des années antérieures et les années et les restes à réaliser de l'exercice.

On arrive donc à un autofinancement brut de 9,5 millions d'euros que je vais vous détailler rapidement.

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent légèrement de 0,7 % par rapport à 2022 et s'établissent, comme vous le voyez sur l'écran, à 76,14 millions d'euros avec un taux de réalisation de 101 %, ce qui démontre la qualité de nos prévisions budgétaires. Cette augmentation est principalement due à la fraction de T.V.A. que nous percevons maintenant en compensation des pertes de recettes fiscales liées aux réformes de la taxe d'habitation et des impôts de production, réduction de la moitié de la valeur locative pour les entreprises industrielles et suppression de la C.V.A.E. Du coup, la reprise de la consommation sur l'année 2022 et 23 et l'inflation malheureusement pour les consommateurs expliquent la dynamique de T.V.A. et donc l'amélioration de nos recettes qui génèrent un produit supplémentaire pour l'Agglo du Beauvaisis de 1,6 million d'euros. Les produits de services quant à eux sont en légère augmentation de 2 %.

Les dépenses réelles de fonctionnement totalisent 66,3 millions d'euros, vous les voyez là aussi, réalisées à 95 %, en légère baisse de 1,1 % par rapport à l'année dernière. Donc réalisées à 95 %, ce qui démontre aussi que nos prévisions étaient bonnes et au plus près de la réalité.

Ces chiffres sont un peu faussés du fait que l'année dernière, vous ne vous en souvenez peut-être pas, mais dans les comptes administratifs 2022, nous avions un trimestre de produits et de charges du budget déchets parce que le comptable public n'avait créé le budget déchets, vous savez, le budget annexe que nous avons créé, qu'au 1^{er} avril 2022. Donc nous avons dû intégrer dans notre budget général le premier trimestre en recettes et en dépenses de ce budget annexe déchets, alors qu'en 2023 tous les chiffres du budget déchets sont bien dans le budget annexe.

Les charges à caractère général du coup, si on retraits de ces éléments, sont stables par rapport à 2022 à hauteur de 7,8 millions d'euros. Les charges de personnel seraient en augmentation de 3 % par rapport à 2022, ce qui est cohérent, et elles atteignent 18,6 millions d'euros du fait de la revalorisation du point d'indice notamment au 1^{er} juillet 2023 et des effets sur une année pleine de notre plan en faveur du pouvoir d'achat des agents.

Nous dégageons ainsi 5,9 millions d'euros au profit de la section d'investissement. Les recettes d'investissement, on peut passer à l'investissement peut-être, s'élèvent à 21,3 millions d'euros contre 13 millions d'euros l'année précédente, donc elles sont en très forte hausse et elles sont réalisées à 79 %, notamment du fait du premier recours à l'emprunt sur cette mandature à hauteur de 9,6 millions d'euros. Je vous rappelle que le faible recours à l'emprunt, voire l'absence de recours à l'emprunt des 3 premières années du mandat, ce sont autant d'intérêts d'emprunt économisés que nous avons pu réinjecter dans le fonctionnement de la collectivité, mais là effectivement, compte tenu des investissements en cours sur la collectivité, nous avons évidemment dû recourir à l'emprunt.

Malgré ce recours à l'emprunt, l'encours de la dette s'élève à 24 millions d'euros, soit 226 € par habitant, très largement en deçà de la moyenne de la strate qui s'établit à 369 €. Et notre capacité de désendettement reste très bonne à hauteur de 2,55 ans, vous l'avez sous les yeux.

M. Lionel CHISS (suite) : S'agissant des dépenses d'investissement de 2023, elles totalisent 23,9 millions d'euros avec 19 millions d'euros de dépenses d'équipement, donc là vraiment de dépenses d'investissement en dur, en très, très nette augmentation par rapport à 2022 de près de 7 millions d'euros. Et l'année 2022 était déjà en très, très forte augmentation par rapport à 2021, puisqu'on avait une augmentation de 7 millions d'euros. On voit l'accélération de nos dépenses d'investissement tout à fait logique puisque le début de mandat était particulièrement impacté par la crise sanitaire, et là, nous démontrons que nous sommes maintenant complètement sur les rails de notre Plan Pluriannuel d'Investissement après ces 2 premières années handicapées par la crise sanitaire.

Les principales réalisations d'investissement cette année sont 3 millions d'euros pour le théâtre ; 8,9 millions d'euros pour la requalification de la Z.A.C. de Ther et le pont de l'avenue Blaise Pascal, nous venons d'en parler ; 450 000 € pour la concession d'aménagement Z.A.C. Vallée du Thérain ; 3 millions d'euros pour l'aide à l'habitat ; 1,3 million d'euros pour les fonds de concours au profit des communes membres et le Fonds de Développement Communautaire, en très, très forte progression, 1 million d'euros par rapport à 2022 qui montre vraiment l'attention portée par la Présidente et l'exécutif au développement des projets de vos communes ; 182 000 € pour le P.L.U.I.H.M. ; 260 000 € pour les travaux sur le réseau d'eau pluviale et les études sur le Schéma Directeur des Eaux Pluviales ; et 533 000 € pour le développement d'UniLaSalle.

Les budgets annexes sont globalement équilibrés, n'appellent pas de commentaires particuliers.

Globalement sur l'ensemble des comptes administratifs, le résultat cumulé 2023 est positif de 11,2 millions d'euros après imputation des reprises de résultats et des restes à réaliser.

Au-delà de ces comptes administratifs 2023 que je vais vous demander d'approuver, nous devons tous prendre conscience collectivement de l'importance d'avoir une situation financière saine quand nous devons faire face à des aléas, et je pense que le début de ce mandat ne nous a pas épargnés. La situation financière de l'Agglo est extrêmement saine et nous permet vraiment de soutenir à la fois nos politiques publiques, le développement de nos compétences, le développement notamment des projets des communes. Je le rappelle notamment, par le biais du quasi doublement de la Dotation de Solidarité Communautaire, que nous avons pu, avec la Présidente, acter l'année dernière et qui est intégrée dans ces comptes. Après la crise sanitaire, après la guerre en Europe, la reprise mondiale post-Covid, nous sommes maintenant, depuis près de 18 mois, dans un cycle économique de stagflation qui combine croissance économique faible et forte inflation. L'inflation semble maintenant juguler, du fait des politiques des banques centrales, mais l'économie peine à redémarrer pour le moment, je pense que le débat que nous avons eu en début de session nous le montre. Fort heureusement, plusieurs baisses de taux sont attendues d'ici la fin de l'année et une reprise, nous l'espérons, est annoncée pour la fin de l'année aussi, notamment post Jeux Olympiques.

Cela dit, les dernières années nous ont montré à quel point nous vivons dans un monde d'incertitude. Alors je le redis, dans cette période, il ne sert à rien d'être pessimiste, il ne sert à rien d'être négatif, il ne sert à rien d'être inquiet comme certains de nos collègues, ils n'aiment pas que je dise qu'ils sont inquiets mais ils sont tout le temps inquiets. Au contraire, comme s'attache à le faire notre Présidente avec l'exécutif, il s'agit d'avoir une vision claire pour le territoire et ses habitants et de la décliner en actions et projets concrets qui donnent ensuite des comptes administratifs solides, comme ceux que je viens de vous présenter. Il convient d'être pragmatique et prudent en nous appuyant sur nos forces,

M. Lionel CHISS (suite) : un territoire résilient avec des potentialités de développement importantes et aussi et surtout des finances solides. Notre faible niveau d'endettement et notre gestion rigoureuse nous permettent d'évoluer assez sereinement dans cette période d'incertitude.

Je le répète donc, et je sais, mes chers collègues, que vous le mesurez, la solidité de nos comptes doit être une priorité car elle permet de conduire une politique ambitieuse, même dans une période troublée. Vous pouvez compter sur moi pour continuer à gérer au plus près les deniers de la collectivité, afin de mettre en place des politiques publiques efficaces et utiles pour la population, mais aussi pour préserver les marges de manœuvre nécessaires pour réagir en cas d'imprévus. Nous, cette majorité, enfin en tout cas cet exécutif, nous croyons dans le Beauvaisis, nous nous battons pour le Beauvaisis ; en un mot, nous, nous aimons vraiment profondément le Beauvaisis.

Je veux, pour conclure, rendre à nouveau hommage à tous les agents de la collectivité, aussi à tous les élus, vous tous, en particulier ceux qui assistent aux Commissions Finances, je vous remercie, qui êtes coresponsables de ces résultats qui restent solides dans un contexte si particulier. Et évidemment, je vais vous demander de voter favorablement à l'adoption de ces comptes administratifs. Je vous remercie.

Mme Claire MARAIS-BEUIL : Vous le savez, vous nous avez dit il ne faut pas être défaitiste, il faut surtout être prudent. Je pense que les années qui se suivent se ressemblent légèrement. Nous avons eu la crise Covid, après la guerre en Ukraine, et aujourd'hui nous avons un endettement de l'État tel que nous attendons et nous ne savons pas encore à quoi nous allons être mangés pour cette fin d'année avec 10 milliards d'économies annoncées pour cette fin d'année, 25 milliards pour l'année prochaine, donc effectivement, et je tiens à vous saluer, parce que ce bilan sain de notre collectivité va nous permettre certainement de passer allègrement cette difficulté, mais la prudence est toujours de mise. Nous attendons, je cherchais tout à l'heure si la dotation de Standard and Poor's était sortie, je ne l'ai pas trouvée, parce que cela risque d'impacter à la fois nos taux d'endettement, mais à la fois aussi le développement économique. Aujourd'hui beaucoup de signaux sont..., alors je ne vais pas dire au rouge mais à l'orange, et nous demandent beaucoup, beaucoup de prudence. Je ne reviendrai pas sur vos choix, sur les choix faits par l'Agglo puisque ce sont les choix votés par l'ensemble des maires donc on l'assume. Nous en avons voté un grand nombre mais la prudence est là car aujourd'hui..., autant ces dernières années, bien avant le Covid, tout était clair, on savait comment aller faire les choses, on savait, nous recevions nos recettes puisque nous les décidons nous-mêmes ; aujourd'hui, c'est l'État qui choisit pour nous puisque c'est une part de reversion de la T.V.A. Et si dans l'année à venir les consommations des ménages ne remontent pas, cette reversion de T.V.A. va diminuer, donc non seulement des économies, et nous le savons puisque l'État l'a déjà annoncé, ce sont les collectivités qui vont certainement être mises à contribution, donc une diminution de recettes, une reversion de T.V.A. qui risque de baisser, et principalement, ce sur quoi il faut faire attention, des taux qui risquent, comme vous le dites, pour l'instant on nous le dit, qui baissent, qui vont peut-être baisser, mais qui risquent, si jamais les notations ne sont pas très bonnes, ne pas baisser, voire augmenter. Donc la prudence est de mise. Je salue votre sérieux budgétaire, cet autofinancement que nous dégageons aujourd'hui qui risque d'être un peu moindre, mais dès l'instant qu'on a de l'autofinancement, on peut avancer, on peut programmer, on peut surtout investir. Nous nous abstiendrons malgré tout sur ce compte administratif puisque, vous le savez très bien, ce n'est pas notre projet, mais je vous salue tout de même pour ce budget.

M. Lionel CHISS : Merci Madame. Je vous remercie de rendre hommage à notre gestion à travers moi et à travers nous, à tous les agents de la collectivité qui permettent que nous réalisions les projets qui sont derrière ces chiffres, c'est ça le plus important au service de nos habitants.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non. Je vais attendre que Madame la Présidente sorte pour faire voter les comptes administratifs.

Je vous propose de voter l'ensemble des comptes administratifs tels qu'ils sont exposés dans la délibération numéro 2, avec l'ensemble des résultats que je viens de vous présenter.

Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? Donc 3 abstentions. C'est **adopté l'unanimité des suffrages exprimés**

Que 3 abstentions finalement, c'est bien. Merci Samuel de le noter. Merci beaucoup. Les comptes sont adoptés, je pense qu'on peut rappeler la Présidente. On n'a pas eu beaucoup de temps. Madame la Présidente, les comptes ont été adoptés avec 3 abstentions et je vous rends la présidence.

Mme Caroline CAYEUX : Merci Monsieur le Vice-Président et merci chers collègues.

003 - Affectation des résultats 2023 - budget principal

M. Lionel CHISS : Le dossier numéro 3, c'est celui qui suit traditionnellement l'adoption du compte administratif, c'est l'affectation des résultats. Puisque nous avons constaté au compte administratif 2023 et au compte de gestion du comptable public, qui sont en tout point égaux, un excédent de 8 561 180,13 € au titre du résultat d'exécution cumulé de fonctionnement de l'exercice, un besoin de financement de la section d'investissement de 1 921 628,15 € compte tenu du résultat d'exécution cumulé de moins 1 093 147,08 €, et des restes à réaliser de la section d'investissement de 828 480,07 €.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'affecter les résultats excédentaires d'abord au besoin de financement de la section d'investissement, c'est-à-dire 1 921 628,15 €, et d'affecter le solde, c'est-à-dire 6 639 552,98 € au compte de résultat de fonctionnement reporté.

Mme Caroline CAYEUX : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y en a pas, on passe au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? Monsieur ENJOLRAS s'abstient. Madame BEUIL ? Vous votez pour, très bien. Et Madame LUNDY ?

Mme Roxanne LUNDY : Abstention.

Mme Caroline CAYEUX : Abstention. C'est **adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**. Je vous remercie.

004 - Dotation de solidarité communautaire (DSC) – versement acompte 2024

M. Lionel CHISS : Le dossier numéro 4 concerne la Dotation de Solidarité Communautaire telle qu'elle a été actée lors de l'adoption du nouveau Pacte Fiscal et Financier l'année dernière. Il s'agit simplement de verser le versement d'un acompte de 50 % à l'issue de ce Conseil Communautaire, comme c'est fait traditionnellement. Le solde sera versé en fin d'année après actualisation des critères de répartition et recalcul de la Dotation de Solidarité Communautaire.

Mme Caroline CAYEUX : Je vous remercie. Pas de questions ?

Même vote ? Abstention de Madame LUNDY ? Non ? Vous votez pour, Monsieur ENJOLRAS ? Vous votez pour. Et Madame BEUIL ? Aussi. C'est **adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**. Je vous remercie.

005 - Tableau des effectifs

Mme Caroline CAYEUX : Le dossier numéro 5 concerne des ajustements sur le tableau des effectifs.

Il y a très régulièrement des remplacements d'agents, des créations et des suppressions de postes. Je vous demande de bien vouloir adopter les termes de ce rapport et de décider de la création des postes susvisés.

Pas de questions ?

Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? C'est **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie.

006 - Adhésion de la communauté de communes du Pays Noyonnais au syndicat d'énergie de l'Oise (SE 60)

Mme Caroline CAYEUX : Le dossier numéro 6 concerne l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais au Syndicat d'Énergie de l'Oise.

Nous faisons partie du S.E.60 et il nous est proposé d'émettre un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais à ce syndicat S.E.60.

Pas de questions ?

Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? C'est **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie.

007 - Modification du règlement du fonds de concours du contrat local de santé (CLS)

Mme Charlotte COLIGNON : Le dossier numéro 7 concerne la modification du règlement du fonds de concours du Contrat Local de Santé.

Comme vous le savez, la Communauté d'Agglomération a pris compétence en 2017, compétence facultative pour la santé. Dans ce cadre, nous accompagnons les communes membres qui le souhaitent dans la création de structures de santé afin de soutenir les pratiques coordonnées des professionnels de santé. Ce soutien intervient notamment par un fonds de concours spécial pour le C.L.S. Ainsi, au regard de l'expérience acquise depuis le début du dispositif, deux problématiques principales ont été observées. La première concerne la difficulté de l'accès aux soins pour les patients qui se poursuit et l'une des réponses pour cette problématique est de favoriser la proximité entre le patient et les professionnels de santé. Ainsi, la téléconsultation et le « aller vers » sont des éléments de réponse qui doivent être mieux pris en compte. Le deuxième point concerne le reste à charge pour les communes dans la réalisation des travaux des structures de santé qui sont de plus en plus importantes. Il est nécessaire de faire évoluer à la hausse la participation de l'Agglomération.

Il est donc proposé de modifier le fonds de concours à l'article 2.1, premier alinéa, compléter la liste des équipements concernés par les cabines de téléconsultation et des équipements mobiles de soins ; et à l'article 4, premier alinéa, de définir le taux maximal de financement à 30 % au lieu de 20 % initial. Les autres points du fonds de concours restent inchangés.

Mme Claire MARAIS-BEUIL : Oui, merci. Quels mots j'entends ? Cabines de téléconsultation. Ah, grand mot. Je pense que vous savez tous qu'une téléconsultation ne peut en aucun cas distribuer des arrêts de travail, donc lorsque vous êtes malade et que vous avez besoin d'un arrêt de travail, vous serez obligé d'aller voir votre médecin traitant quand même, donc double consultation, je ne suis pas sûre que ce soit un bénéfice. Et puis avez-vous déjà vu..., alors il y a de très bonnes choses dans la cabine de téléconsultation, on entend mieux, on voit mieux, mais par contre un examen ou d'un tiroir sur un genou ou bien d'une palpation d'un ventre ne peut pas se faire en télécabine, le diagnostic par exemple d'une appendicite ne pourra jamais se faire dans une télécabine, donc je suis très réservée.

Et puis je pense qu'aujourd'hui, et à la suite de ce qui s'est passé hier avec la grève des pharmaciens, et sur le territoire national la fermeture quand même ces dernières années de 1 900 officines, des officines qui n'arrivent plus à se fournir en médicaments, qui passent des heures et des heures à essayer de trouver des médicaments qui sont en pénurie générale sur notre territoire et sur le territoire de la France, aujourd'hui, après des déserts médicaux, nous risquons d'avoir des déserts pharmaceutiques. Et je crois qu'aujourd'hui, on doit aussi soutenir nos pharmaciens et anticiper, parce que nous n'avons pas anticipé les déserts médicaux. Nous avons attendu la catastrophe et aujourd'hui on est tous là en train de se dire « on n'a plus de médecins ». Ah oui, oui, c'est la catastrophe. Alors aujourd'hui, les pharmaciens tirent leurs sonnettes d'alarme et je pense qu'il est urgent que nous soyons à leurs côtés afin de ne pas voir aujourd'hui se réaliser ce qui s'est réalisé avec les médecins et soutenir nos pharmaciens et faire en sorte que le maillage territorial de nos officines reste en place. Merci Madame.

Mme Charlotte COLIGNON : Évidemment que nous sommes très préoccupés par la problématique des pharmaciens. D'ailleurs, à titre personnel, ils ont tout mon soutien. Maintenant, concernant la démographie médicale, parce que c'est ce que vous pointez du doigt, Madame BEUIL, il est vrai que cette démographie médicale aujourd'hui ne va pas en s'améliorant, même si le Contrat Local de Santé œuvre pour l'accueil des médecins. La médecine locale et donc les maisons médicales sont là pour répondre à plusieurs objectifs. Le premier, c'est permettre au regroupement des médecins. C'est d'ailleurs un des points qui a été soulevé par l'ensemble des maires quand nous sommes allés les voir sur les 7 territoires que nous avons identifiés au niveau de l'Agglo. Et ils nous ont tous dit c'est important d'avoir un lieu, un endroit regroupé et c'est ce que nous demandent les médecins. Le deuxième point qui nous a été remonté aussi, c'était la problématique d'accessibilité P.M.R., certains cabinets étaient un petit peu datés et donc il fallait permettre aux médecins de pouvoir se regrouper pour être en parfait accord avec la législation. Et évidemment, le troisième point d'une maison médicale, c'est de permettre d'accueillir d'autres médecins. Malheureusement, aujourd'hui, la problématique n'est pas liée à notre territoire, c'est une problématique nationale. Aujourd'hui, c'est un point sur lequel on a du mal, mais on conserve nos médecins. Je l'ai redit déjà au dernier Conseil, ce qui est important c'est déjà de conserver les médecins que nous avons chez nous. Alors c'est vrai que moi, je ne suis pas médecin, vous l'êtes, donc je pense que vous vous êtes prononcée en tant que médecin sur la téléconsultation, mais cela dit, ça ne vous a pas échappé, dans le Contrat Local de Santé et sur cet article, nous parlons aussi d'équipements mobiles de soins, donc n'est pas visée que la téléconsultation mais d'autres équipements pour lesquels on va développer toute une stratégie. Donc oui, je ne pense que ça répondra à vos attentes.

Mme Caroline CAYEUX : Bien, s'il n'y a pas d'autres questions, on passe au vote. Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? C'est **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie.

008 - Habitat privé – dispositif « bien chez soi » - actualisation du règlement d'action

Mme Brigitte LEFEBVRE : Merci Madame la Présidente. Dans ce rapport, il s'agit de l'actualisation du règlement d'action habitat privé dispositif « Bien chez soi ».

Le règlement d'action du dispositif nommé Plan Rénovation Confort « Bien chez soi » pour la période 2022-2026 a été approuvé lors de la séance du 17 juillet 2020. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de l'action A1 du P.L.H., aider à améliorer l'habitat privé individuel. La C.A.B. y intervient sur fonds propres au bénéfice des habitants du Beauvaisis, aux côtés de l'A.N.A.H., un guichet unique agréé, Mon Accompagnateur Rénov', permet de conseiller et d'accompagner tout porteur de projet sur ses travaux et leur financement. « Bien chez soi » permet actuellement de soutenir la rénovation de 200 logements par an, tant sur des projets d'isolation, de chauffage que sur des projets d'adaptation au maintien à domicile. Pour l'année 2024, l'A.N.A.H. a simplifié ses interventions en généralisant MaPrimeRénov' déclinée en 4 volets.

En parallèle, et pour permettre au plus grand nombre de ménages d'engager des travaux de rénovation globale, l'A.N.A.H. a décidé de revoir à la hausse ses plafonds de revenus éligibles. Afin de permettre aux ménages du territoire d'accéder aux aides conjointes de l'A.N.A.H. et de l'Agglomération sur les dossiers cofinancés, le règlement d'action « Bien chez soi » doit donc évoluer pour l'actualisation des grilles de revenus, rendant également éligibles aux aides de la C.A.B.

Une nouvelle convention de partenariat sera donc signée avec l'A.N.A.H., reprenant ces modalités d'intervention inscrites au règlement général de l'Agence actualisé en 2024. Compte tenu de cette demande, le règlement doit évoluer pour ouvrir le périmètre d'action au-delà des quartiers prioritaires de la politique de la ville. L'action numéro 6 pourra être à présent accessible à toutes les copropriétés du territoire à vocation d'habitat organisées en immeubles collectifs de plus de 20 logements ayant des problèmes de sécurité avérés. Les évolutions de cette action portées au règlement permettront également de préciser la constitution du dossier type de demande de subvention et les dépenses autres éligibles au dispositif.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'approuver le règlement d'action ci-annexé ; d'approuver la signature d'une convention de partenariat avec l'A.N.A.H. en application du nouveau règlement général de l'Agence ; d'autoriser

Mme Caroline CAYEUX : Je vous remercie. Des questions ? Pas de questions.

Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? C'est **adopté à l'unanimité**.

009 - Projet d'aménagements cyclables - Boulevards du Général de Gaulle et Saint-André

M. Jacques DORIDAM : Ce dossier est passé en commission et il est demandé que Madame la Présidente puisse signer une demande de subvention pour un aménagement cyclable qui concerne un tronçon de la Trans'Oise qui traverse la ville de Beauvais et pour lequel l'État serait en mesure, pour ces travaux, de nous accorder une subvention de 80 %. C'est pour cette raison qu'il y a cette délibération qui s'ajoute à la décision déjà prise antérieurement.

Mme Claire MARAIS-BEUIL : Oui, tout à fait, sur ces pistes cyclables et celle qui va être installée, comment ces pistes seront-elles sécurisées ? Parce que nous le voyons tous les jours, je ne dois pas être la seule, les pistes cyclables qui ont été installées dans Beauvais en chaucidou sont assez dangereuses. J'en ai vu plusieurs qui fondaient quand il y a deux voitures qui se croisent et alors qu'on prend sur les pistes cyclables, donc je voulais savoir comment ces pistes vont être sécurisées, s'il vous plaît.

M. Jacques DORIDAM : Ça fera l'objet d'un débat qui sera notamment lorsque l'on abordera le Schéma Directeur Cyclable Intercommunal. Là, il s'agit de réparer un point noir, c'est évident. Je rappelle simplement que la chaucidou, on n'a jamais dit que c'étaient des pistes sécurisées. C'était à un moment donné de donner un signe qu'on pouvait partager la voirie avec des deux-roues. Mais effectivement, dans le Schéma Directeur Cyclable Intercommunal, qui fait l'objet d'ailleurs de réunions décentralisées, qui va faire l'objet d'ateliers, qui fera l'objet d'une présentation ici-même, parce qu'à un moment donné il faudra aussi non seulement l'adopter mais aussi le doter d'un budget, on pourra répondre à toutes ces questions de manière beaucoup plus précise puisqu'il y aura différentes pistes d'aménagement, sans jeu de mots, qui vous seront proposées.

Mme Roxanne LUNDY : Simplement pour vous signaler que je ne prends pas part au vote sur cette délibération, comme c'est dans ma rue et que je suis usager, pour éviter tout conflit d'intérêts sur le bon usage des deniers publics. Je vous remercie.

M. Jacques DORIDAM : J'ajouterais juste, Madame LUNDY, sous couvert de la Présidente, que j'osais espérer que vous appréciez l'aménagement puisque c'est sous vos fenêtres. *(rire)*

Mme Caroline CAYEUX : Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? C'est **adopté à l'unanimité**, moins la non-participation au vote de Madame LUNDY.

010 - Approbation de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Beauvais (relative à un terrain situé avenue P. Bérégovoy)

M. Jacques DORIDAM : Comme vous le savez, Madame la Présidente, le Plan Local d'Urbanisme est toujours soumis à des évolutions régulières.

En ce qui concerne celui de Beauvais, à la demande d'ailleurs notamment du maire de Beauvais, il y a un terrain sur lequel nous souhaitons opérer un changement, c'est-à-dire y interdire la promotion immobilière et n'y autoriser que la construction de petites unités, éventuellement d'entreprises comme il existe de l'autre côté de l'avenue Bérégovoy. C'est un terrain que l'on connaît bien ici puisque ça a fait l'objet aussi d'un certain nombre de polémiques. C'est le terrain du Département qui jouxte le collège Beaumont, à la Z.U.P. Argentine, et sur lequel il était bon à un moment donné, puisqu'on a vu des promoteurs venir solliciter le Département pour construire des logements privés en grand nombre, de mettre une croix sur cette possibilité. C'est ce qui vous est proposé par cette modification du P.L.U.I.

Mme Claire MARAIS-BEUIL : Je profite de cette délibération pour revenir vers vous Monsieur DORIDAM. Vous le savez, certains gens du voyage qui sont sédentaires aujourd'hui essayent de s'implanter ailleurs et vous m'aviez annoncé éventuellement une révision du P.L.U. demandée par la Préfète. Où en est-on ? Et est-ce que ces dossiers vont aboutir, s'il vous plaît ?

M. Jacques DORIDAM : Non, ce que j'avais dit c'est qu'on attendait, et je l'avais dit en Commission, c'est qu'on attend notamment une réponse de la Préfète auprès de nos services sur un certain nombre de terrains identifiés sur lesquels on va pérenniser les choses. En tout cas, sur certains, on a déjà diligenté des procédures pour qu'il y ait une mise en conformité de ce qui est déjà implanté et de façon à pouvoir interdire les choses. Mais on attend aussi une véritable dénomination d'un certain nombre de terrains. Et c'est valable pour tout l'Agglo, et notamment il y devrait y en avoir 16 sur la ville de Beauvais a priori, mais qu'on est véritablement une lettre du Préfet qui nous indique effectivement que ces terrains familiaux peuvent ..., si le maire de Beauvais peut s'exprimer en la matière mais on attend toujours la Préfecture là-dessus.

M. Franck PIA : Oui, en effet, c'est un sujet, Madame BEUIL, important puisque la Préfecture, l'État, nous demande, que par rapport à l'accueil des gens du voyage, on respecte en soi le schéma. La seule chose c'est, et ça c'est un peu général sur l'ensemble des territoires, de pouvoir prévoir des terrains, ce qu'on appelle des terrains familiaux. C'est-à-dire, ce sont des gens du voyage qui ne le sont plus en fait mais qui sont sédentaires, avec des normes précises à appliquer. Et effectivement, comme le disait Jacques, on s'achemine aujourd'hui déjà à régulariser des terrains qui sont occupés par des personnes qui sont sédentarisées, avec bien sûr les obligations en termes certainement de mise aux normes. Et ça, ça se fait à l'échelle de Beauvais, mais aussi à l'échelle de l'Agglo, puisque mes collègues maires sont aussi en soi concernés. On est en train effectivement, en tout cas sur Beauvais, d'y travailler. Et c'est vrai que, comme l'a dit Jacques, on attend en effet un retour de la Préfecture sur les terrains qui existent déjà, qui sont occupés et des personnes à qui sont implantées depuis parfois des dizaines d'années. Le tout, c'est que ça se fasse, je dirais, avec pragmatisme.

Mme Caroline CAYEUX : Je vous remercie. On passe au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? C'est **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie.

011 - Approbation de la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Warluis

Mme Caroline CAYEUX : Il s'agit de l'approbation de la modification simplifiée numéro 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Warluis.

Il vous est donc proposé d'adopter cette approbation de la modification et de nous permettre de mettre en œuvre les démarches administratives nécessaires à l'exécution de cette modification.

Pas de questions ? Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? C'est **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie.

012 - Lancement d'une modification simplifiée du plan local d'urbanisme (PLU) de Beauvais (portant sur le commerce en centre ville)

M. Jacques DORIDAM : Merci Madame la Présidente. Là encore, c'est un petit changement dans le cadre des modifications simplifiées au Plan Local d'Urbanisme qui fera l'objet d'une enquête publique.

Il s'agit d'avoir un dispositif un petit peu plus renforcé de façon à permettre un meilleur respect des caractéristiques architecturales, urbaines, paysagères, patrimoniales, notamment dans le cœur de ville et le secteur de la cathédrale, pour éviter aussi parfois les sources de nuisance pour les riverains. C'est renforcer un petit peu les dispositifs déjà existants pour nous permettre d'être plus qualitatifs dans l'Action Cœur de Ville notamment.

Mme Caroline CAYEUX : Je vous remercie. Pas de questions ?

Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? C'est **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie.

013 - Désaffectation suivie du déclassement du domaine public des parcelles cadastrées BR n°447 et n°670

M. Loïc BARBARAS : Merci Madame la Présidente. Une délibération technique sur l'aménagement mais qui fait écho à tout ce qui a été dit bien évidemment ce soir.

Une désaffectation suivie d'un déclassement du domaine public des parcelles cadastre BR 447 et 670. Pour vous situer géographiquement, on est sur les bords de l'avenue Kennedy et elles vont servir bien évidemment à faire ce centre d'expérience, ce showroom dont nous vous avons parlé.

On vous demande de voter cette délibération.

Mme Caroline CAYEUX : Je vous remercie. Pas de questions ?

Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? C'est **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie.

014 - Délégation de l'exercice du droit de priorité à l'EPFLO et approbation de la convention de portage EPFLO du « 1 Avenue Montaigne - Ex-AFPA »

M. Aymeric BOURLEAU : Merci Madame la Présidente. Il s'agit d'une convention avec l'E.P.F.L.O, l'Établissement Public Foncier Local Oise et Aisne désormais.

Par courrier en date du 29 mars 2024, l'État a notifié à la Communauté d'Agglomération son droit de priorité dans le cadre de la vente de l'ancien site de l'A.F.P.A. qui est situé 1 avenue de Montaigne, cadastré ZH 632, 633 et 330, pour une contenance totale de 18 773 m².

Dans le cadre du projet de restructuration de la Z.A.C. de Ther, la C.A.B. a souhaité réaliser, après démolition des bâtis existants, une opération d'aménagement à vocation économique en recyclage foncier. La Communauté d'Agglomération sollicite l'E.P.F.L.O pour procéder à l'acquisition de ce bien au prix de 900 000 € en tant que délégataire du droit de priorité et pour permettre la mise en place d'une convention de portage foncier avec l'E.P.F.L.O.

Par décision du 25 avril dernier, le maire de Beauvais a autorisé cette intervention sur son territoire et il est proposé au Conseil Communautaire ce soir de déléguer au profit de l'E.P.F.L.O. le droit de priorité portant sur ce bien au prix de 900 000 €, et ce afin de permettre une opération d'aménagement à vocation économique en recyclage foncier. Il s'agit également d'approuver les modalités et les conditions d'intervention de l'E.P.F.L.O. pour l'acquisition du bien mentionné ainsi que le mode de portage de cette opération et notamment ses modalités financières. Et d'autoriser notre Présidente à signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment la convention de portage.

M. Philippe ENJOLRAS : Juste deux choses sur la délibération précédente, vous êtes allée un peu vite, je n'ai pas pu lever la main.

Mme Caroline CAYEUX : Il faut suivre. (*rires*)

M. Philippe ENJOLRAS : Justement, c'est bien parce que je suivais que je me permets de revenir là-dessus. Non mais attendez, moi, je ne suis pas avec ce qu'on a dit sur A.G.C.O., je ne suis pas pour voter pour une disposition qui permet de céder des parcelles à A.G.C.O. Je veux dire, à tout le moins soit on renvoie ça selon la réponse d'A.G.C.O. à la suite des réunions et des rendez-vous que vous allez avoir avec eux, soit si vous maintenez ça, moi, je vote contre. Vous êtes allée tellement vite.

Mme Caroline CAYEUX : Eh bien vous votez contre.

M. Philippe ENJOLRAS : La seconde chose, c'était sur le dossier E.P.F.L.O., je n'ai pas pu être présent à la réunion de la Commission et j'en suis fort marri. En revanche, j'ai deux questions. Grand 1, est-ce qu'il y a une nécessité absolue de démolir la totalité des bâtiments existants ? Parce que c'est vrai qu'il y en a certains, en tous les cas pour l'avoir visité à de multiples reprises, qui ne me paraissent pas dans un état de délabrement nécessitant cela. Et la deuxième chose, c'est quand vous parlez d'un projet à vocation économique, est-ce qu'on peut avoir un peu plus d'explications sur la nature de ce projet à vocation économique ?

Mme Caroline CAYEUX : Pourquoi vous parlez de démolition ? Il n'y a rien de démoli à l'O.P.H.S.

M. Jacques DORIDAM : C'est l'A.F.P.A.

Mme Caroline CAYEUX : Le projet n'est pas finalisé sur l'A.F.P.A. Pardon, j'étais sur l'autre sujet. Mais aujourd'hui, l'E.P.L.F.O. préempte et c'est dans le cadre de la rénovation urbaine ou du développement économique.

Mme Claire MARAIS-BEUIL : Juste pour vous signaler que je me déporte, siégeant à l'E.P.L.F.O., donc je ne participerai pas au vote.

Mme Roxanne LUNDY : Également, comme je siége à l'E.P.L.F.O., je me déporte également.

Mme Caroline CAYEUX : Alors on passe au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? 3 abstentions et 3 personnes qui ne participent pas au vote en se déportant. C'est **adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**. Je vous remercie.

015 - Convention de mise à disposition entre la ville de Beauvais et la communauté d'agglomération du Beauvaisis - Unité de traitement de l'eau potable

016 - Convention de mise à disposition entre le Département de l'Oise et la Communauté d'agglomération du Beauvaisis - Unité de traitement de l'eau potable

M. Philippe VAN WALLEGHEM : Merci Madame la Présidente. J'associerai le dossier numéro 15 et le numéro 16 puisqu'il s'agit du même type de délibération.

Comme vous le savez, dans le cadre du traitement de l'eau qu'on a prévu dans la nouvelle D.S.P. eau potable, il est prévu la construction d'une usine de traitement pour traiter les eaux qui alimentent Beauvais. Ce que l'on vous propose ce soir, c'est d'accepter des conventions de mise à disposition entre d'une part la ville de Beauvais et la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, et d'autre part entre le Département et la Communauté d'Agglo du Beauvaisis sur des délaissés qui se trouvent en sortie de la ville de Beauvais en direction de Goincourt, pour nous permettre la construction de cette usine.

Il vous est proposé d'autoriser la Présidente ou le Vice-Président délégué à signer cette convention entre la Ville et la Communauté d'Agglo et entre le Département et la Communauté d'Agglo. Donc pour les délibérations 15 et 16.

Mme Caroline CAYEUX : Très bien. Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y en a pas, on passe au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? Le dossier 15 est **adopté à l'unanimité**. Le dossier 16 est **adopté à l'unanimité**.

017 - Accord-cadre de travaux d'entretien et travaux neufs courants d'assainissement - Attribution

M. Philippe VAN WALLEGHEM : Pour le dossier 17, il s'agit d'un accord-cadre sur les travaux d'entretien et les travaux neufs courants d'assainissement.

Dans le cadre de cet appel d'offres, 2 lots ont été identifiés. Un premier lot pour tous les travaux inférieurs à 100 000 € et un montant total annuel de 2 millions d'euros, et le lot numéro 2 pour les travaux compris entre 100 000 € et 1 million d'euros avec un montant maximum annuel de 3,5 millions.

Lors de la Commission d'Appel d'Offres du 18 avril 2024, et non 2023, a été décidé de retenir les offres suivantes : pour le lot 1, Colas et Sade ; et pour le lot 2, Colas, Sade, Eiffage et Lhotellier.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de prendre acte de l'attribution de l'accord-cadre par la Commission d'Appel d'Offres du 18 avril 2024 et d'autoriser la Présidente à signer toutes les pièces relatives à cet accord-cadre et les éventuelles modifications dans la mesure où le montant des travaux est supérieur à 2,5 millions d'euros hors taxes.

Mme Caroline CAYEUX : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ?

S'il n'y a pas de questions, est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? C'est **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie.

018 - Environnement – Eau potable – Gestion et préservation de la ressource en eau sur les aires d'alimentation des captages de l'Agglomération du Beauvaisis

M. Philippe VAN WALLEGHEM : Les 3 délibérations qui suivent, la 18, la 19, la 20, constituent en fait tout un ensemble concernant la protection de la ressource en eau. Je vais donner rapidement une situation de ce qui existe aujourd'hui, ce qui a été présenté en commission, mais tout le monde n'était pas présent.

La Communauté d'Agglo a décidé de réviser un travail de protection de la ressource en eau sur la totalité de ses captages, y compris les captages considérés comme non sensibles. Dans ce cadre, a été élaboré tout un programme d'action dont vous avez les éléments indicatifs ou le plan dans la délibération numéro 18. Ce plan d'action qui a été présenté à l'Agence de l'Eau, qui a été validé par l'Agence de l'Eau, est passé en C.O.D.E.R.S.T. la semaine dernière, a été validé à l'unanimité par les membres du C.O.D.E.R.S.T., est considéré comme ambitieux et innovant sur le territoire. L'Agence de l'Eau nous a d'ailleurs invités à une table ronde le 12 juin pour présenter un peu notre démarche globale sur ces dispositifs que l'on souhaite mettre en place.

Concernant cette première délibération, la délibération numéro 18, il est proposé au Conseil Communautaire d'affirmer son intention de contribuer à la gestion et à la préservation de la ressource en eau sur l'ensemble de ses ouvrages et de poursuivre les actions engagées sur l'ensemble de ces ouvrages également.

Le rapport a été présenté lors de la Commission du 17 avril 2024 en détail.

Aussi pour information, a eu lieu cette semaine un Copil sur le captage de Litz où a été présenté auprès de toutes les collectivités et les agriculteurs le programme d'action envisagé sur ce captage. Et ce programme d'action va être élargi sur les forages du Canada qui alimentent la ville de Beauvais, où on a passé un accord, la C.A.B. a passé un accord avec le S.I.A.B., le syndicat de Grandvilliers et le syndicat de Blargies pour travailler sur 60 000 hectares, les 60 000 hectares qui sont le périmètre d'alimentation en fait de ces forages du Canada. Les premières réunions ont eu lieu notamment sur le captage de Fouquénies avec les agriculteurs concernés et on va continuer sur la totalité du territoire. On a une validation complète de l'Agence de l'Eau, de l'A.R.S., sur tout ce qui a été engagé. Et apparemment, les démarches ont l'air de prendre puisque les groupes d'agriculteurs qui ont été invités jusqu'à maintenant sont motivés pour avancer sur le sujet.

Je veux signaler aussi qu'on travaille en collaboration avec d'autres services au niveau de la C.A.B., notamment avec le délégué Laurent DELAERE en charge de l'agriculture, puisque nous travaillons sur des solutions innovantes en termes de culture à mettre en place sans utilisation d'intrants ou avec des bas niveaux d'utilisation d'intrants. On est en train de travailler sur ces filières potentielles pour pouvoir proposer des solutions techniques auprès des agriculteurs qui, pour nous, nous intéressent en termes de protection de la ressource en eau. Voilà un petit peu en résumé, on peut en raconter beaucoup, mais résumer ce soir ce qui est en train de se passer au niveau de cette problématique.

Je vous propose déjà de valider cette première délibération sur ce que je viens d'indiquer.

Mme Caroline CAYEUX : Donc nous votons la 18.

Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? C'est **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie.

019 - Environnement – Eau potable – Lancement de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) sur le BAC de Bresles et Litz.

M. Philippe VAN WALLEGHEM : Toujours dans cette continuité, c'est quelque chose qu'on a mis en évidence sur le captage de Litz, on a plusieurs possibilités en termes de diminution de pression sur le captage en question.

La première, c'est ce qu'on appelle des zones de dilution, c'est l'implantation de cultures sans intrants. On a identifié cette possibilité. Et une autre possibilité qu'il nous faut étudier, c'est la possibilité de payer les agriculteurs pour service environnemental rendu.

Ce que l'on vous propose dans cette délibération, c'est de nous permettre d'étudier cette possibilité, de l'élaborer, pour voir si c'est une solution envisageable ou pas. Sachant que cette participation financière pourrait être financée en majorité par l'Agence de l'Eau avec son accord, on a leur accord en amont, et évidemment par la collectivité, mais évidemment sur des critères parfaitement identifiés et mesurables.

Cette délibération 19, il vous est proposé d'autoriser la Présidente à démarrer l'étude de préfiguration de ce P.S.E. sur le B.A.C. de Bresles et Litz ;

Mme Caroline CAYEUX : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions.

Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? C'est **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie.

020 - Environnement – Eau potable – Mise en place d'une démarche foncière sur les aires d'alimentation des captages de l'agglomération du Beauvaisis

M. Philippe VAN WALLEGHEM : Toujours dans cette continuité. Là, on vous demande de nous autoriser à démarrer une étude sur la partie foncière des choses. Sachant qu'on a déjà commencé à travailler avec le service foncier sur l'identification de zones qui pourraient nous intéresser. Mais l'idée, ça fait partie des recommandations de l'Agence de l'Eau, l'idée c'est de se donner la possibilité d'intervenir d'un point de vue foncier en cas de nécessité sur des protections de captage.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser la Présidente à mettre en œuvre une démarche foncière sur les aires d'alimentation des captages de l'Agglomération du Beauvaisis, et d'autoriser la Présidente à signer toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération ; et d'autoriser la Présidente à solliciter la participation financière de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ainsi que d'autres structures comme la Direction Départementale des Territoires de l'Oise ou la Direction Régionale de l'Environnement.

Sachant qu'on a des contacts qui sont constants avec l'ensemble de ces services et qui sont prêts à nous accompagner, qui nous proposent même des aides auxquelles on n'avait pas pensé.

Mme Caroline CAYEUX : Moi aussi je vous propose de l'adopter.

Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? C'est **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie.

021 - Equipements sportifs - Déclaration d'intérêt communautaire de la piscine Aldebert BELLIER

M. Ali SAHNOUN : Merci Madame la Présidente. Je vais essayer de vous faire retrouver un peu le sourire parce que nous allons passer à des choses très, très positives.

Effectivement, cette délibération concerne les équipements sportifs et il est actuellement prévu, dans les statuts de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, la compétence en matière de construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire. Parmi la liste des équipements sportifs d'intérêt communautaire, figurent les deux piscines qui sont le complexe aquatique Aquaspace et la piscine Jacques Trubert.

Je vais faire un petit rappel parce c'est important de bien se rappeler les temps forts de ce projet. Dans un rapport de février 2018 sur les piscines et les centres aquatiques, la Cour des Comptes encourage les collectivités à évaluer la pertinence d'un transfert des piscines communales aux E.P.C.I. À cet égard, l'audit réalisé en 2019 sur les piscines situées sur le territoire de la C.A.B. invite à une gestion unifiée des équipements aquatiques au niveau intercommunal avec notamment le transfert de la piscine communale Aldebert Bellier au profit de la C.A.B.

Dans cette optique, le Conseil Municipal de la ville de Beauvais et le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis se sont donc prononcés fin 2019 sur le principe de transfert de la piscine Bellier. En effet, par délibération en date du 19 décembre 2019, le Conseil Municipal de Beauvais s'est prononcé favorablement pour la reconstruction complète de la piscine Aldebert Bellier sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Beauvais, ainsi que sur le principe d'un transfert de l'équipement à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis après sa rénovation.

Pour mémoire, le projet de restructuration globale de la piscine Bellier a pris compte des besoins d'une piscine à rayonnement communautaire avec les objectifs suivants : 1, améliorer les conditions d'accueil ; satisfaire aux attentes des utilisateurs ; remettre aux normes l'équipement en tenant compte bien sûr de l'ensemble des installations techniques qui présentent un état de vétusté, de non-conformité important ; d'optimiser énergétiquement l'équipement, optimiser les performances énergétiques dans une perspective de bonne gestion, d'optimisation des dépenses de fonctionnement et d'équipement ; et en 5, améliorer les conditions de travail, création de locaux techniques et de locaux du personnel permettant les conditions d'un travail adapté.

Par délibération en date du 13 décembre 2019, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a approuvé, au sein de deux délibérations, d'une part le principe d'une restructuration globale de la piscine Aldebert Bellier, le plan de financement prévisionnel et le versement d'un fonds de concours de la C.A.B. à la ville de Beauvais, d'autre part le principe d'un transfert de la piscine Aldebert Bellier dans le patrimoine de la C.A.B. Important, une extension du périmètre d'intervention de la C.A.B. après restructuration globale de l'équipe de la ville de Beauvais.

Les travaux liés de la restructuration de la piscine seront achevés, c'est une bonne nouvelle et ils vont tenir les délais, à la fin du mois de juin, 2024 bien entendu.

Par conséquent, il y a lieu pour la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis de reconnaître l'intérêt communautaire de la piscine Bellier dans une optique d'harmonisation et de gestion des piscines. Cette reconnaissance de l'intérêt communautaire et du transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à la disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés à la date de ces transferts pour l'exercice de cette compétence.

Le transfert de l'équipement implique nécessairement un transfert de moyens matériels et financiers envisagé à compter du 1^{er} juillet 2024 pour les biens, mais également le transfert des moyens humains qui sera effectif à compter du 5 juillet 2024 concernant les agents.

M. Ali SAHNOUN (suite) : Ainsi, les fonctionnaires territoriaux et les contractuels qui remplissent en totalité leurs fonctions dans un service ou une partie de service transféré sont transférés dans l'E.P.C.I. qui relève de cet établissement dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les leurs. Concernant le personnel de cette piscine, ils sont au nombre de 7.

La mise à disposition de la piscine est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre le représentant de la collectivité antérieurement compétente et de la collectivité bénéficiaire. Le procès-verbal précise la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la mise en état de ceux-ci. Dans le délai de 9 mois à compter du transfert de l'équipement, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées, la C.L.E.C.T., se réunira afin de procéder au calcul du transfert des charges et rendra son rapport. Après l'adoption du rapport de la C.L.E.C.T. par les communes, il sera procédé à la modification des Attributions de Compensation et à la délibération correspondante.

La nouvelle piscine ouvrira ses portes au public à compter du 6 juillet 2024, donc très prochainement.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire, et là je vais vous parler d'adopter puisque nous allons adopter un nouvel équipement ; d'approuver la qualification d'intérêt communautaire de la piscine Bellier à compter du 1^{er} juillet 2024, à détendre, j'essaie de vous détendre également (*rires*) et d'étendre le périmètre d'intervention de la C.A.B. en y incluant donc la nouvelle piscine Bellier ; d'autoriser la Présidente ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment le procès-verbal de ce transfert.

Mme Caroline CAYEUX : Merci ! Bravo Ali pour ce long exposé.

(*applaudissements*) (*rires*) (*hors micro*)

M. Ali SAHNOUN : Non, c'est vous ! Oui, nous allons faire une initiation, vous serez tous invités à l'inauguration bien entendu.

M. Philippe ENJOLRAS : Je me permets de poser une question parce qu'on me l'a posée, je n'ai pas pu répondre. Quelqu'un qui fait de la compétition de natation m'a demandé si la piscine Bellier était prévue aussi pour des gens qui puissent s'entraîner dans cette piscine, et notamment s'il y avait la profondeur nécessaire des deux côtés pour faire des virages tranquillement.

M. Ali SAHNOUN : C'est une piscine à vocation familiale. Bien entendu, les plongeurs, les bons nageurs comme toi pourront aussi l'utiliser ! (*rires*) Mais c'est essentiellement familles, associations, écoles, c'est surtout pour eux. Les grands nageurs, les champions de natation iront à l'Aquaspace ou ailleurs.

Mme Caroline CAYEUX : Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? C'est **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie.

022 - Actualisation du règlement intérieur pour les piscines du Beauvaisis

M. Ali SAHNOUN : Plus court ? D'accord. Ça concerne bien entendu, puisque nous avons accueilli un nouvel équipement sportif, cela concerne le règlement intérieur pour les piscines du Beauvaisis. Vous savez que nous allons nous enrichir d'un nouvel équipement, donc nous allons homogénéiser nos règlements intérieurs, les unifier pour qu'ils soient cohérents. Dans un but d'harmonisation, il est indispensable d'actualiser, de formaliser un règlement intérieur pour l'ensemble des piscines du Beauvaisis afin de définir les conditions d'accès et d'utilisation dans l'intérêt du bon ordre, de la discipline, de la sécurité. Ce règlement comporte 7 chapitres, 35 articles.

Je ne vous les lirai pas. *(rires)*

Le rapport a été présenté pour information en Commission, qui a été approuvé bien entendu ce jour-là.

Mme Caroline CAYEUX : Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? C'est **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie.

023 - Equipements sportifs - actualisation de la politique tarifaire des piscines du Beauvaisis

M. Ali SAHNOUN : Bien entendu, la ville de Beauvais a investi énormément dans ce nouvel équipement, l'Agglomération est en train de le récupérer. Bien entendu, les tarifs que nous avons, nous allons légèrement vous faire une proposition d'actualisation de la politique tarifaire.

Le présent rapport a pour objet la création de tarifs de la piscine Bellier ; d'approuver la politique tarifaire ci-joint, et j'y reviendrai après, je vais vous donner une petite information en annexe, pour une entrée en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2024 ; d'autoriser la Présidente à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de ce tarif.

Le tarif unitaire pour l'entrée de la piscine Bellier sera de l'ordre de 3 €. Nous avons fait environ 12 millions d'investissement sur cet équipement-là, 3 € c'est un tarif qui est vraiment correct. Merci.

Mme Roxanne LUNDY : Oui, simplement une remarque. Conformément à ce qu'on a dit en Commission, mais c'est vrai que pour éviter l'effet cocktail dans un moment où tout augmente et où le pouvoir d'achat malheureusement diminue, on s'abstiendra sur cette délibération.

Mme Caroline CAYEUX : **Mme Caroline CAYEUX** : Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? 5 C'est **adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**.

024 - Équipements sportifs - mise en place de conditions générales de ventes pour les piscines du Beauvaisis

M. Ali SAHNOUN : C'est encore moi. Nous avons validé l'arrivée de la nouvelle piscine, les tarifs et un autre sujet.

Maintenant, nous allons valider la mise en place de nouveaux services, réservations en ligne, automates, tout ce qui est réservation en ligne. C'est déjà en cours, mais nous allons continuer ce service. Donc nouveaux abonnements, nécessité d'appliquer aux piscines du Beauvaisis des conditions générales de vente conformément au Code de la Consommation et de la Réglementation de la vente à distance et à celle du commerce électronique. Les conditions générales de vente ont comme objectifs de définir les relations contractuelles entre les usagers et les établissements aquatiques.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver les conditions générales de vente ci-jointes en annexe pour une entrée en vigueur à compter du 1^{er} juin 2024 ; d'autoriser la Présidente ou le Vice-Président délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de ces conditions générales.

Et bien entendu, comme les trois autres rapports ont été présentés à la Commission Tourisme et animation du 6 mai 2024.

Mme Caroline CAYEUX : Je vous remercie.

Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? C'est **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie.

025 - Équipements culturels – réseau des médiathèques du Beauvaisis – modification du règlement intérieur relatifs à l'emprunt de nouveaux objets

M. Antoine SALITOT : Merci Madame la Présidente. Il s'agit, dans cette première délibération, de la modification du règlement intérieur relatif à l'emprunt de nouveaux objets puisque nos médiathèques évoluent et qu'elles offrent toujours plus de services et de lieux de vie à nos habitants.

Il y a des nouveaux objets empruntés et on doit tout simplement modifier le règlement intérieur pour les intégrer.

Je ne sais pas si vous avez des questions.

Mme Caroline CAYEUX : Merci. Pas de questions ?

Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? C'est **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie.

026 - École d'art du Beauvaisis - Règlement intérieur des usagers des pratiques amateurs et des étudiants de la classe préparatoire

M. Antoine SALITOT : Vous remarquez que je ne fais pas la lecture de tous les règlements intérieurs de ce soir.

Le 26, il s'agit du règlement intérieur des usagers pratiques amateurs et des étudiants de la classe préparatoire. C'est une délibération assez habituelle, on fait ce qu'on appelle un toilettage du règlement intérieur. Assez peu de nouveautés. Des articles notamment sur les étudiants qui sont parfois un peu absents, il faut donner à la vie scolaire les moyens de les ramener à la présence. Et puis un article qui est la suppression de la ligne portant sur le cycle d'exposition et la résidence d'artistes. Alors ça, ça peut interroger, mais en fait ce n'est pas une suppression, ça a été transféré à la Maladrerie Saint-Lazare et c'est toujours en relation avec l'École d'Art puisqu'il y a un partenariat très fort. Je rappelle que la Directrice de la Maladrerie n'est autre que l'ancienne Directrice de l'École d'Art, donc il n'y a pas de suppression de la présence des artistes.

Mme Caroline CAYEUX : Je vous remercie. Pas de questions ?

Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? C'est **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie.

027 - Révision des grilles tarifaires du pôle unifié d'enseignements artistiques comprenant l'école d'art et le conservatoire du Beauvaisis pour l'année scolaire 2024/2025

M. Antoine SALITOT : Révision des grilles tarifaires, vous avez les tarifs qui vous sont présentés et partagés. Si vous avez des questions, je peux y répondre.

Mme Caroline CAYEUX : Merci. Pas de questions ?

Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? C'est **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie.

Mes chers collègues, je vous souhaite un excellent week-end.

La séance est levée à 21 heures 40